ACTION DIRECTE



Éléments chronologiques et revue de presse



POUR LA LIBÉRATION DE GEORGES CIPRIANI ET JEAN-MARC ROUILLAN MILITANTS D'ACTION DIRECTE TOUJOURS INCARCÉRÉS

Janvier 2010

SOMMAIRE

Introduction	3
Éléments chronologiques récents	4
[2001] Tintamarre pour les prisonniers d'Action directe (Libération)	7
[2001] Action directe : les soutiens des détenus sonnent chez Vaillant (Libération)	7
[2001] Action directe : du chahut sous les fenêtres de Jospin (Libération)	8
[2004] Joëlle Aubron menottée sur un lit d'hôpital (LeMonde.fr)	9
[2004] Communiqué du Front de libération des organes mal en point – Joëlle Aubron (Site Nlpf!)	10
[2004] Prisonniers d'Action directe : l'Ordre des médecins envahi (Site Prison.eu.org)	10
[2004] L'Yonne, terre d'asile pour Joëlle Aubron (L'Yonne républicaine)	11
[2004] Jean-Marc Rouillan a testé pour vous la torture à la française (CQFD)	11
[2004] La campagne pour la libération des militants malades d'AD s'intensifie (Libération)	12
[2005] Fin de perpétuité pour les prisonniers d'Action directe (Libération)	13
[2005] Action directe: les proches à la porte des prisons (Libération)	13
[2006] Deux mille voix pour les ex d'Action directe (L'Humanité)	14
[2006] Appel pour les prisonniers d'Action directe (Libération)	14
[2007] Appel pour la libération des prisonniers d'Action directe (L'Humanité)	15
[2007] Manif de soutien à Rouillan (La dépêche du midi)	16
[2007] Les anciens d'Action directe libérables depuis deux ans (L'Humanité)	16
[2007] Prisonniers d'Action Directe : la « vengeance d'État » se poursuit. (Lutte ouvrière)	17
[2007] Photos de la délégation remettant la pétition pour AD	17
[2007] Délégation pour remettre au ministère de la justice la pétition demandant la libération	1,
des militant-e-s d'Action Directe (http://liberonsgeorges.over-blog.com)	18
[2007] Nathalie Ménigon : libération reportée (Direct Soir)	19
[2007] Nathalie Menigon : Insertation reported (Birect Soir)	19
[2007] Seini-nocric pour Nathanic Meingon (Elocration)	20
[2007] Jean-Marc Rouillan obtient un régime de semi-liberté (Nouvelobs)	21
[2008] Ensisheim – Manifestation pour la libération de Cipriani (l'Alsace)	22
[2008] « Contre l'oubli » (DNA)	22
[2008] Jean-Marc Rouillan, l'ancien terroriste d'Action directe, parle et pourrait se voir privé de sa semi-liberté	22
(L'Express)	23
[2008] Jean-Marc Rouillan répond au parquet (L'Express)	24
[2008] Rouillan, le poids de ses mots et Le Making-of (Libération)	24
[2008] Rouillan: La chasse au scoop (Libération)	24
[2009] Communiqué du NPA. Jean-Marc Rouillan, otage de l'État, doit être libéré! (Site npa2009)	25
[2009] Pas de semi-liberté pour Cipriani (Libération)	25
[2009] Acharnement étatique (No Pasaran)	26
[2009] Wir brauchen jetzt nochmal einen neuen Anlauf. (Gefangenen info)	27
[2009] Réunion d'information au CICP pour les prisonniers d'Action Directe (http://linter.over-blog.com)	28
	28
[2009] Nouvelle édition de cartes postales à partir de collages de Joëlle Aubron (24 cartes différentes)	
[2009] Jean-Marc Rouillan nous écrit depuis sa cellule de Muret (Siné Hebdo)	29
[2010] Adresse de Jean-Marc Rouillan à Fresnes (Le blog des éditions Agone)	30
[2010] Jann-Marc Rouillan – Publication de « Paul des épinettes et moi » ((<u>http://atheles.org/agone</u>)	30
[2010] Tombeaux (Politis)	31
[2010] Manifestations samedi 20 février 2010 (http://www.action-directe.net)	32
[2001 - 2010] Solidarité & initiatives : affiches, banderoles, tracts, photos	33
[1997] Chronologie après dix ans d'emprisonnement. Le collectif des prisonniers d'AD.	43
[2010] Pétition - Appel pour la libération de Georges Cipriani et de Jean-Marc Rouillan	44
[2010] Nous demandons la libération immédiate de Georges Cipriani et de Jean-Marc Rouillan!	45
Adresses des prisonniers	46
Pour plus d'informations	46

Introduction

Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan ont été arrêtés le 21 février 1987 en tant que militants d'Action Directe. Action Directe était une organisation qui, dans les années 80, a fait le choix de la lutte armée en Europe de l'Ouest. Tous les quatre ont été condamnés à la prison à perpétuité en janvier 1989 par la cour d'assises spéciale de Paris et de nouveau à la même peine le 19 mai 1994.

Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan ont terminé en **février 2005** la peine de sûreté de 18 ans assortie à leur condamnation.

Georges Cipriani est détenu à la prison d'Ensisheim en Alsace. Sa dernière demande de semi-liberté a été refusée le 20 août 2009 au motif, entre autres, "qu'il n'a pas évolué dans ses idées sur la légitimité de la lutte contre le capitalisme engagée par Action Directe dans les années 80". Une nouvelle demande a été déposée fin septembre 2009. Elle a été examinée en première instance le 5 février 2010 et la réponse était attendue pour le 24 février.

Jean-Marc Rouillan a obtenu en appel le 6 décembre 2007 un régime de semi-liberté qui lui a été retiré en octobre 2008 pour quelques lignes parues dans un hebdomadaire. Au printemps 2009, alors qu'il était incarcéré à la prison des Baumettes, Jean-Marc a dû être hospitalisé d'urgence. Depuis, bien qu'une maladie grave et évolutive ait été diagnostiquée, il est retourné en prison, sans soins adaptés au traitement de cette maladie. Il a déposé mi-novembre une nouvelle demande de semi-liberté et nul ne sait quand celle-ci sera examinée.

Nathalie Ménigon, après une année de semi-liberté, est en liberté conditionnelle depuis le 3 août 2008 pour une durée de 5 ans.

Joëlle Aubron est sortie de prison le 16 juin 2004 après une campagne pour obtenir sa suspension de peine pour raisons médicales. Elle est décédée le 1er mars 2006 après avoir mené un combat pour la libération de ses camarades et contre la maladie.

En 1997, le collectif des prisonniers d'AD écrivait:

« Nous avons été arrêtés en 1987. Notre histoire carcérale est celle de la lutte contre l'isolement et pour le regroupement politique. Lors de notre arrestation, nous étions quatre. Nous sommes tous condamnés 2 fois à perpétuité avec 18 ans de sûreté (c'est-à-dire, nous devons passer au minimum 18 ans en prison. Et c'est seulement au bout de ceux-ci que notre peine deviendra une perpétuité "normale" dont il est possible d'espérer la commutation en peine à temps. Ainsi, tout à fait éventuellement, nous pourrions sortir après 25 ans de prison). »

23 ans après leur arrestation Georges Cipriani et Jean-Marc Rouillan sont toujours incarcérés !

Éléments chronologiques récents

Georges Cipriani

Mars 2005, à l'issue des 18 ans de sûreté assortie à sa condamnation, Georges Cipriani dépose une première demande de libération conditionnelle, qui sera refusée, comme pour Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan.

Le 12 novembre 2007, Georges Cipriani dépose une nouvelle demande de libération.

Le **25 février 2008**, la loi sur la rétention de sûreté est promulguée et immédiatement après, le 28 février, émission de la circulaire relevant de cette loi : « *Tou(te)s détenu(e)s à la perpétuité est dorénavant astreint à obtenir un avis d'une commission pluridisciplinaire de sûreté (composée de 7 membres) au sujet de chacune de leur demande d'une libération conditionnelle et ce, après un stage d'observation au C.N.O. (Centre National d'Observation) à la prison de Fresnes d'une durée d'au moins six semaines lors desquelles deux autres expertises psychiatriques, ainsi que différentes autres expertises, doivent être impérativement réalisées. »*

Le **21 juin 2008**, Georges commence le stage d'observation au C.N.O. de Fresnes.

Le 2 août 2008, fin du stage des six semaines d'observation au C.N.O.

Le **25 février 2009**, **207 jours après la fin du stage d'observation** au C.N.O., Georges Cipriani reçoit notification par la commission pluridisciplinaire de sûreté de Paris de son avis défavorable à sa demande de libération conditionnelle

Malgré cet avis défavorable, le tribunal de l'application des peines de Paris accorde le **30 avril 2009** le régime de semi-liberté pour un an à Georges Cipriani. Cette semi-liberté est l'étape obligatoire avant l'obtention d'une libération conditionnelle.

Georges Cipriani aurait dû commencer son régime de semi-liberté le 19 mai, mais le procureur a immédiatement fait appel de cette décision.

Le **20 août 2009**, la cour d'appel de Paris rejette la demande de semi-liberté préalable à la libération conditionnelle formée par Georges Cipriani aux motifs, entre autres : "qu'il signe [des textes] en tant que Prisonnier d'Action Directe", " qu'il n'a pas évolué dans ses idées sur la légitimité de la lutte contre le capitalisme engagée par Action Directe dans les années 80" et "que l'activité professionnelle qu'il se propose d'exercer [...] moyennant une rémunération mensuelle de 500 euros net environ n'est pas de nature à indemniser les parties civiles de manières suffisantes".

Vingt et un mois se sont écoulés entre le dépôt de la demande et son rejet en cour d'appel. Georges a déposé un pourvoi en cassation.

Le **29 septembre 2009**, Georges Cipriani dépose un nouveau dossier de semi-liberté. Sa demande est examinée en première instance le 5 février 2010 et la réponse attendue pour le 24 février.

Jean-Marc Rouillan

Le **4 septembre 2007**, Jean-Marc Rouillan est en visioconférence à la prison de Lannemezan avec le palais de justice de Paris pour l'examen de sa deuxième demande de libération conditionnelle.

Le **26 septembre 2007**, la cour spéciale de Paris accorde à Jean-Marc Rouillan un aménagement de peine, dit régime de semi-liberté, première étape avant d'accéder à une liberté conditionnelle. Le parquet fait appel immédiatement alors que Jean-Marc devait sortir le 22 octobre.

Le 6 décembre 2007, la cour d'appel de Paris confirme la semi-liberté accordée à Jean-Marc Rouillan le 26 septembre.

Le 17 décembre 2007, Jean-Marc passe à Marseille sa première journée de semi-liberté.

Le **1**^{er} **octobre 2008**, le parquet général de Paris demande la révocation du régime de semi-liberté accordé à Jean-Marc Rouillan, après la publication d'un entretien à *l'Express*. C'est au juge d'application des peines (JAP) de Paris de se prononcer.

Le 16 octobre 2008, les juges révoquent la semi-liberté de Jean-Marc Rouillan. Son avocat a fait appel.

Le **4 décembre 2008**, la cour d'appel de Paris refuse de rétablir le régime de semi-liberté de Jean-Marc Rouillan. Le **4 février 2009**, le tribunal de l'application des peines de Paris rejette une demande de libération conditionnelle de Jean-Marc Rouillan jugeant cette requête "illégale", au prétexte que le prisonnier d'Action Directe n'a pas effectué une année complète de semi-liberté.

Le 6 mars 2009, Jean-Marc Rouillan est transféré d'urgence à l'hôpital Nord de Marseille pour des examens médicaux, au sein de l'Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI). Cela faisait plusieurs semaines que Jean-Marc souffrait sans que l'administration pénitentiaire n'accepte de le faire examiner. Il faut une forte pression extérieure, avec conférence de presse et intervention de son avocat, pour que Jean-Marc soit hospitalisé.

Après de nombreux examens, les médecins de l'UHSI découvrent que Jean-Marc est atteint du syndrome de Chester-Erdheim. Le traitement de cette maladie nécessite un placement hors de détention. Mais Jean-Marc Rouillan qui est soigné depuis plusieurs semaines à l'UHSI de Marseille est retransféré en **mai 2009** à la prison des Baumettes. L'avocat de Jean-Marc dépose alors une demande de suspension de peine pour raison médicale.

Le **26 octobre 2009**, Jean-Marc Rouillan est entendu par visioconférence de la prison des Baumettes à Marseille afin d'examiner une fois encore sa demande de suspension de peine pour raison médicale et de statuer sur son éventuel transfert à Paris pour y recevoir les soins indispensables au traitement de sa maladie. Les juges indiquent à Jean-Marc, en présence de son avocat, qu'il sera transféré à Paris pour y recevoir des soins.

Le **27 octobre 2009**, au lieu de Paris, l'administration pénitentiaire décide de transférer Jean-Marc Rouillan à la prison de Muret près de Toulouse. À ce jour, Jean-Marc Rouillan y est toujours détenu et il ne bénéficie d'aucun soin pour traiter sa maladie. De ce fait, Jean-Marc Rouillan a déposé plainte contre X début décembre pour non assistance à personne en danger. En parallèle, il a déposé mi-novembre une nouvelle demande de semi-liberté et nul ne sait quand cette demande sera examinée.

Fin janvier 2010, il a été transféré au Centre National d'Observation de Fresnes pour six semaines.

Nathalie Ménigon

En **juillet 2005**, à la fin des 18 ans de sûreté assortie à sa condamnation, les juges rejettent une première demande de libération conditionnelle déposée par Nathalie.

Le **2 avril 2007**, le tribunal d'application des peines de Paris examine la demande de semi-liberté déposée par Nathalie Ménigon. Les juges sont restés à Paris et Nathalie est entendue par visioconférence depuis la prison de Bapaume.

Le **10 mai 2007**, la cour spéciale présidée par le juge d'application des peines accorde la semi-liberté à Nathalie Ménigon. Dans les heures qui suivent, le parquet fait appel, alors que Nathalie Ménigon devait quitter la prison de Bapaume le 22 mai.

Le **28 juin 2007**, la demande de libération déposée par Nathalie Ménigon, qui est entrée dans sa 21 ^{éme} année de détention, est examinée en appel.

Le **19 juillet 2007**, la chambre d'application des peines de la cour d'appel de Paris décide que Nathalie Ménigon peut bénéficier d'une semi-liberté.

Le 2 août 2007, Nathalie Ménigon sort de la prison de Seysses pour sa première journée de semi-liberté.

Le **17 juillet 2008**, après un an de semi-liberté, Nathalie obtient une libération conditionnelle pour 5 ans. Elle ne doit plus séjourner en prison mais elle ne peut pas sortir du département où elle réside sans l'autorisation du Juge.

Début **août 2009**, Nathalie Ménigon a commencé sa deuxième année de régime de liberté conditionnelle, sur les cinq années qu'elle doit effectuer.

Joëlle Aubron

Le **16 mars 2004**, Joëlle Aubron, détenue à la prison de Bapaume, est opérée de métastases cancéreuses au cerveau au CHRU de Lille. Une demande de suspension de peine pour raisons médicales (Loi Kouchner) est déposée.

Le **11 mai 2004**, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Douai a préféré demander un complément d'analyses médicales plutôt que d'accorder une suspension de peine à Joëlle Aubron et ce malgré deux expertises médicales très alarmistes sur son état de santé. La décision est reportée au 28 mai.

Le **28 mai 2004**, alors que les deux experts François Dymny et Nadine Marquet, commis par la Cour de Douai, ont conclu à un pronostic vital engagé à court terme pour Joëlle Aubron, les magistrats ont remis à nouveau leur décision au 14 juin.

Le **14 juin 2004**, Joëlle Aubron bénéficie d'une suspension de peine pour raisons médicales suite à une forte mobilisation militante et elle sort du centre de détention de Bapaume le 16 juin.

À sa sortie de prison, elle déclare "[...] la libération de mes camarades est une bataille toujours en cours. Régis est incarcéré depuis plus de 20 ans, Georges, Nathalie et Jean-Marc, plus de 17. Je sors de prison mais je dois d'abord vaincre la maladie avant de pouvoir envisager une libération au sens propre. L'objectif reste ainsi celui de nos libérations."

Le 1^{er} mars 2006, décès de Joëlle Aubron.

Le 18 mars 2006, un hommage militant lui est rendu au mur des Fédérés à Paris.

[2001] Tintamarre pour les prisonniers d'Action directe (Libération)



Libération 15/6/01

[2001] Action directe : les soutiens des détenus sonnent chez Vaillant (Libération)

LIBE 28/6/61



Action directe: les soutiens des détenus sonnent chez Vaillant

Des cris: «Peine de mort en prison, ça suțițit!», des pétards, des cornes de brume, beaucoup de bruit sous les fenêtres du ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant dans le XVIIIe arrondissement de Paris, hier à 6 h 45. Une țois encore, le collectiț «Ne laissons pas faire» dénonçait les conditions faites à deux membres d'Action directe, Nathalie Ménigon et Georges Cipriani, condamnés à la perpétuité pour deux

assassinats et incarcérés depuis quatorze ans. L'une souttre a sembré dans la folie. «Libérez Cipriani et Ménigon», le slogan a retenti dans le quartier endormi. Un voisin avertit: «Pas la peine de venir iel. le ministre, il dort jamais la!» D'autres, moins polis, hurient: «Vos gueules, bâtards!» «Vaillant, tes RG, ça sutțit», répond la quinzaine de manifestants. Ils critiquent le refus de

permis de visite à une amie de Cipriani, les Renseignements généraux ayant émis sur elle un «avis défavorable». Ce qui est assez ridicule. D'abord parce que cette personne a déjà bénéficié en février d'un permis de visite exceptionnel, arraché après une manifestation du collectif. Ensuite parce qu'il n'était pas besoin d'une enquête des RG pour savoir que les amis des membres d'AD sont fichés.

D.S.

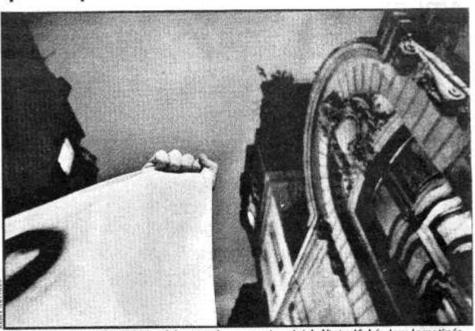
Action directe: du chahut sous les fenêtres de Jospin

Une manifestation pour l'amélioration du régime carcéral des quatre prisonniers a eu lieu hier à l'aube.

e collectif «Ne laissons pas faire» a décidé d'offrir, hier au petit matin, un bref spectacle pyrotechnique à Lionel Jospin, à proximité de son domicile parisien, pour attirer son attention sur les conditions de détention des quatre détenus d'Action directe: Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani. Une quinzaine de personnes s'installent rue du Regard (VIe arrondissement) à 6h45 avec force pétards, fumigènes, sifflets et cornes de brume. Une banderole «Libérez les militants d'Action directe» est déployée en face d'un planton de police dubitatif. Le petit matin s'anime aux cris de «Non à la peine de mort en prison», «Peine de mort en prison, ça suffit, libérez Ménigon et Ci-

Les quatre membres du groupe d'extrême gauche qui prônait la lutte armée anti-impérialiste pour revendiquer ses attentats ont été condamnés deux fois à la perpétuité assortie d'une peine de sûreté de dix-huit ans pour les assassinats du général Audran en 1985 et de Georges Besse, patron de Renault, en 1986. Ils entament leur quatorzième année de détention ponctuée de périodes d'isolement total et de grèves de la faim.

En prison, Georges Cipriani a sombré dans la folie. A l'issue d'un jeûne de quarante-neuf jours et la perte de dix-neuf kilos, Jean-Marc Rouillan a obtenu, le 31 janvier, son transfert à la centrale d'Arles, plus près de sa famille. Mais «Ne laissons pas faire» affirme que la chan-



La quinzaine de manifestants ont été emmenés au commissariat du V^e et relâchés dans la matinée

cellerie n'a toujours pas vit à la prison de Bapaume concrétisé les assurances (Pas-de-Calais) sous l'emprise concernant ses trois camarades, données il y a deux mois toujours pas obtenu les résulà l'ex-membre d'Ac-

tion directe.

Dans le communiqué distribué sous les fenêtres du Premier ministre, le collectif demande ainsi la désignation d'un expert psychiatre pour évaluer l'état de santé de Georges Cipriani et son transfert dans un centre de soins approprié. Il réclame aussi

«des soins adéquats» pour Nathalie Ménigon, qui a déjà été victime de deux accidents cérébro-vasculaires.

Selon le comité, la prisonnière

de la «camisole chimique» et n'a

Le collectif

«No laissons

pas faire-

demande

notamment la désignation

d'un expert.

psychiatre pour évaluer l'état

de santé de

Georges

Cipriani et son

transfert dans

un centre de

soins approprie.

tats de l'examen radiologique qu'elle a subi récemment. «Ne laissons pas faire» souhaite également le déblocage des parloirs. «Nous demandons que les engagements aui ont été pris soient respectés et que cesse, au sein de la détention, l'exception que subissent les détenus d'Action directe», résu-

«un suivi médical sérieux» et me Aïda Tabibian, membre du collectif.

Vers 7 heures, arrivée des gardiens de la paix. Le camion des éboueurs talonne les policiers et un gradé s'avance: «Y a-t-il

un responsable de cette manifestation?» «Nous sommes tous responsables. Nous ne sommes pas de la police, nous», rétorquent les manifestants. Les sifflets redoublent.

A 7h30, une escouade de CRS les pousse vers la rue du Cherche-Midi, où ils sont embarqués dans un vieux fourgon gris. Une petite dame aux cheveux blancs, très digne dans son manteau vert, présente le contenu de ses poches à un policier avant de monter dans le camion qui rejoint le commissariat du Ve arrondissement. Tous les manifestants seront libérés dans la matinée après un contrôle d'identité. Rue du Regard, consciencieusement un policier en civil ramasse les tracts restés dans le caniveau .

JACKY DURAND

[2004] Joëlle Aubron menottée sur un lit d'hôpital (LeMonde.fr)

Le Monde.fr : "Consignes" du préfet du Nord pour que Joëlle Aubron ne soit pas me... Page 1 s

Le Monde.fr

France

"Consignes" du préfet du Nord pour que Joëlle Aubron ne soit pas menottée

AFP | 31.03.04 | 11h46

La préfecture du Nord a indiqué mercredi qu'elle avait donné des "consignes strictes" à la police pour que Joëlle Aubron, ancien membre du groupe terroriste Action directe (AD), hospitalisée au CHU de Lille où elle a été opérée d'une tumeur au cerveau, ne soit pas "menottée".Le préfet a donné ces consignes au directeur départemental de la sécurité publique à la suite d'informations émanant du comité de soutien d'AD, selon lesquelles la détenue a été menottée à son lit d'hôpital jusqu'à mardi matin, a précisé à l'AFP le directeur de cabinet du préfet, Jean-Yves Le Merrer. "Nous n'avons pas attendu d'avoir la confirmation ou pas qu'elle avait été menottée. Un condamné hospitalisé qui n'est pas dangereux pour lui-même ou autrui ne doit pas l'être", a-t-il ajouté.Interrogée par l'AFP, la soeur de Joëlle Aubron, Paule Aubron, a indiqué qu'elle l'avait vu "menottée" au cours de sa dernière visite à l'hôpital dimanche."Nous (la famille) avons vu Joëlle entravée à plusieurs reprises sur son lit d'hôpital. Elle était attachée à son lit par le poignet droit, au moyen de deux paires de menottes accrochées l'une à l'autre, pour laisser un peu de jeu", a-t-elle déclaré. "Elle était menottée dimanche et lundi matin, mais j'ai l'impression que ça dépendait des équipes de surveillance. Elle est aussi menottée quand elle marche et la porte de sa chambre est sans cesse ouverte", a-t-elle poursuivi. "Elle est très angoissée, parce qu'à la maladie, s'ajoutent ces mesures terriblement dures. Après l'opération, elle va faire 40 jours de radiothérapie, et elle a besoin de calme et de confiance pour aller vers la guérison", a-t-elle souligné. Joelle Aubron, 44 ans, comme les trois autres membres du noyau dur d'AD, a été condamnée en 1989 et 1994 à la détention à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de 18 ans, notamment pour l'assassinat du PDG de Renault Georges Besse et celui de l'ingénieur général René Audran.

[2004] Communiqué du Front de libération des organes mal en point – Joëlle Aubron (Site Nlpf!)



Communiqué n°1

(à tous les amies, amis et camarades qui se sont inquiétés pour moi)

Le 2 avril, j'ai réintégré le Centre de détention de Bapaume. Dans une quinzaine de jours, commencera une suite de soins quotidiens sur une bonne quarantaine de jours. Pour l'heure, n'est pas encore établie la manière dont ils se dérouleront. Ils ne nécessitent pas d'hospitalisation en eux-mêmes. Néanmoins, même si ma qualité de prisonnière au long cours, étiquetée dangereuse qui plus est, entraîne une nouvelle hospitalisation, je compte bien utiliser ces quinze jours pour la préparer. Non seulement j'ai l'énergie pour éviter que se reproduisent les conditions de la première hospitalisation, mais cette fois ma famille et mes proches n'auront pas à revivre les huit premiers jours de l'hospitalisation en urgence du 6 mars. Cela pour dire que je vais bien. Au moment où j'écris, je suis encore stressée par ces quatre dernières semaines, de la conscience de l'inquiétude brutalement suscitée et non résolue avant le 10 mars aux conditions mêmes d'une hospitalisation sous escorte policière. Pour autant, entourée par ma camarade Nathalie et par une camarade basque, Agurtzane, je sens déjà diminuer la tension. Je suis sereine pour aborder cette suite.

Une fois encore, ce sont les mots amour et colère qui définissent le mieux mon état d'esprit. Dans le premier, les amours et les amitiés personnelles s'entrelacent avec l'élan initial de notre engagement pour une libération sociale, politique et culturelle du mode de production capitaliste. La seconde aussi joue ainsi sur les deux tableaux.

Difficile de ne pas relier les conditions de cette hospitalisation, du black-out initial vis-à-vis de ma famille aux menottes m'attachant au lit en passant par une accumulation de consignes prétendument sécuritaires, à une perpétuation routinière par la machine étatique de sa politique à notre égard. L'État nous aime, le seul problème est qu'il a l'amour vache : il s'agit de nous garder encore et encore. Je le sais, nous le savons et c'est aussi contre cet acharnement que la colère sert d'armure dans l'adversité.

Bref, j'espère que ce simili de communiqué vous aura dit l'essentiel : même menottée sur mon lit, encerclée dans un de ces no man's land dont les administrations répressives ont le secret, me protégeait la chaleur de vos amitiés et nos engagements communs pour changer de société et rendre l'avenir à l'humanité. Carrément !

Joëlle Aubron, prisonnière d'Action directe, 4 avril 04

[2004] Prisonniers d'Action directe : l'Ordre des médecins envahi (site Prison.eu.org)

PRISON.EU.ORG : Le portail de l'information sur les prisons - Un site de Ban Public

Accuel du ste > Actualité > Prisonniers d'Action directe : l'Ordre des médecins envahi

Prisonniers d'Action directe : l'Ordre des médecins envahi

jeudi 27 mai 2004

PARIS (AFP) – Aux cris d'''Ordre des médecins, ordre d'assassins", une cinquantaine de militants ont envahi mercredi à Paris le siège de l'Ordre des médecins qu'ils ont maculé d'un liquide rouge à l'odeur pestilentielle pour réclamer la libération des prisonniers d'Action directe (AD).

Cette action a été menée alors qu'une demande de suspension de peine pour raison médicale de l'ex-membre du groupe terroriste, Joëlle Aubron (45 ans), opérée en mars dernier d'une tumeur au cerveau, doit faire l'objet d'une décision de justice vendredi à Douai (Nord).

Les militants ont réussi à grimper jusqu'au deuxième étage de l'immeuble du boulevard Haussmann pour accrocher une banderole réclamant la libération de Joëlle Aubron et de Nathalie Ménigon (47 ans), partiellement hémiplégique à la suite de deux accidents vasculaires-cérébraux.

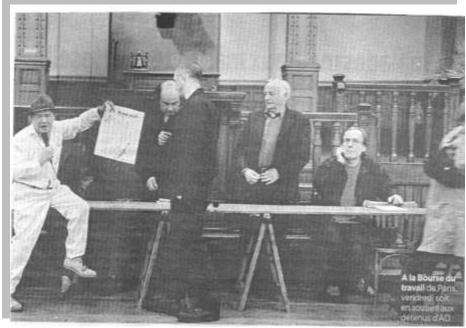
[2004] L'Yonne, terre d'asile pour Joëlle Aubron (L'Yonne républicaine)



[2004] Jean-Marc Rouillan a testé pour vous la torture à la française (CQFD)



[2004] La campagne pour la libération des militants malades d'AD s'intensifie (Libération)



«Le droit à l'oubli pour les détenus d'Action directe»

La campagne pour la libération des militants malades d'AD s'intensifie.

cèdent. L'historien Maurice Rajsfus: «En quel temps, vivons-nous? La loi Kouchner a permis la libéraion de Papon, faisant un bras l'honneur à 1690 juifs déporés. Joëlle Aubron, elle, n'a u'une tumeur cancéreuse au erveau, la vie de Nathalie Méigon est en danger...» Mais es prisonnières d'Action diecte restent en prison. «En uel temps vivons-nous, contiue Rajsfus, des policiers róent autour de la maison de apon, mais c'est pour le proger et on menotte Aubron à mlit à hopital...»

e collectif «Ne laissons pas tire» a poursuivi, ce weeknd, à la Bourse du travail à aris, sa campagne pour la liération des cinq détenus AD condamnés à la perpétité pour deux assassinats. uatre d'entre eux, en prison epuis dix-sept ans, sont grament malades. Le cinquièe, Régis Schleicher, incarré depuis vingt ans, a tenté s'évader, il y a un an, de la ison de Moulins. «Nous ons dú, depuis des années,

la tribune, ils se suc- raconte Alain Pojolat du collectif, nous battre sur tout. Pour qu'ils sortent de l'isolement, pour qu'ils aient des parloirs, pour qu'ils soient soignés. Et maintenant, pour qu'ils sortent le On donne des nouvelles des malades. De son lit d'hôpital, Aubron, ironique, écrit au nom du «Front de libération des organes mal en points; un cancer du sein. non détecté, lui a causé une tumeur au cerveau. Mº Jean-Louis Chalanset a rencontré Ménigon, la semaine dernière, à la prison de Bapaume: «Son état se dégrade. Ses mains tremblent beaucoup, son wil se ferme convulsive-

ment, elle est saisie de parulysie partielle. Elle prend beaucoup de médicaments sans savoir de quoi il s'agit.»

Catherine Vieu-Charier, élue du PCF, qui visite Rouillan à la prison de Moulins: «En décembre, on hii a diagnostique un cancer au poumon, il a été transféré, trois mois après, à l'hôpital de Lyon. Là, les médecins ont découvert qu'il n'y avait pas de cancer. De retour à Moulins, les médecins de la prison ont eu un avis contraire. Il ne sait plus quoi penser.» Et voilà les militants d'Act Up qui dénoncent «l'accès aux soins déplorable en prison. avec des gens qui ne sont pas

dépistés à temps, qui n'ont pas de traitement adéquat, qui n'ont pas accès à leur dossier médical».

Le débat se veut aussi politique. La représentante de LO souligne: «Nous n'avons jamais approuvé les méthodes d'AD, cela ne nous empêche pas de trouver révoltant le refus de libérer Ménigon!» Henri Malberg, président de la commission justice du PCF: «Ce fut une tragédie. Pour les victimes d'abord. Et pour ceux qui, insensés, sont passés à l'action et qui croupissent en prison.» Il parle, ensuite, «de la capacité d'une société de mettre un terme à des périodes de son histoire. Cela a toujours été le cas. Avec une grande rapidité pour l'OAS. plus anciennement pour la collaboration et ses crimes. Est-ce que la France, dans le respect de la douleur des familles des victimes, peut mettre en œuvre les droits de l'histoire, le droit à l'oubli?» Et la philosophe Geneviève Clancy: «S'engager pour la liberté de ces militants. c'est s'engager pour soi-même, s'engager soi-même.» •

Un quatrième livre de Rouillan

«Depuis le temps que je dois t'écrire! Les jours passent, les années. de même. L'existence rebelle est aventureuse mais tout autant dilettante, tu saisce que c'est... « Ainsi commence le quatrième livre de Jean-Marc Rouillan (Lettres à Jules suivies de Chroniques carcérules, Ed. Agone). Il y cause, comme à un vieux frère, à Jules Bonnot. Avec ses chroniques de prison, sept nouvelles à l'écriture pure et rude, c'est une rencontre angoissante des hommes et des destins qui vivent enfermés. Chacune s'acheve sur ce petit gimmick amer et drôle «Sons révolution, pas de hic, on crèvera tous rue Copernic!» soit la rue de la prison centrale d'Aries, aujourd'hui inondée et déserte.

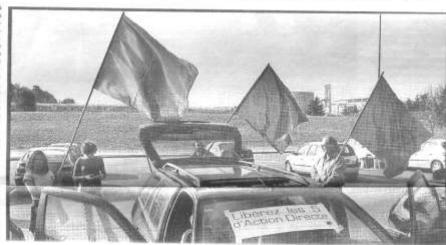
[2005] Fin de perpétuité pour les prisonniers d'Action directe (Libération)

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 FÉVRIRH 2005

Samedi, les quatre militants d'AD emprisonnés seront potentiellement libérables.

Fin de perpétuité pour les prisonniers d'Action directe

undamerie de priorit
vio, ils sunt en prison
depais fibriar 1907. Semedt, prend fin la pétiode de s'insté de dihuit aus qui assortii la peine
proptisulté des prisonniers
d'Action directs. Ils étaieu
untre : Acidon directs. Ils étaieu
untre : Directs. Allen directs
la Monigon. Jean-Mare
llouillane d'étonges Ciprisus;
la litté auth-impérinibles, assansinèreur le général Andras
et le PIFG de Returelt, Georges
Basson. Sarned, devuet las peisons oni il evivest (I. amnentoaux. Baquamie, limiténem),
des proches, des millionites els
colhectif Ne bissoure pas falur,
voces, tous d'il exception de
Joelle Authon; liber éve miniper ségoreum onner duravent de pas de la collection de de bisération conditionnéle audeum d'en pas de la collection de la collectif ne pisson de la collection de
la collectif ne pisson de la collection de
la collectif ne pisson de la collection de
la collectif ne pisson de la collection de
la collectif ne pisson de la collection de
la collectif ne pisson de
la collectif ne
l



[2005] Action directe : les proches à la porte des prisons (Libération)

Action directe: les proches à la porte des prisons

Plusieurs centaines de militants ont réclamé, samedi, la libération des anciens du groupe.

paume (Pas-de-Calais), ilsétaient 120. Les chanteurs de Jolie Môme, une délégation belge du Secours rouge international, de la CNT. du collectif Ne laissons pas faire, pour scander «dixhuitans, c'est fini, rendez-nous Nathalie!». Samedi, procheset militants se sont réunis aux pieds des murs des centrales où sont incarcérés les anciens du groupe d'extrême gauche Action directe, condamnés à la perpétuité pour assassinats et dont la période de sûreté de

dix-huitans a pris fin (Libéra-

tion du 26 février), rendant

tionnelle. Quelques centaines donc, à réclamer la libération de Georges Cipriani à Ensisheim (Haut-Rhin), de Jean-Marc Rouillan à Lannemezan (Hautes-Pyrénées), de Ménigon à Bapaume. Alain Pojolat, de Ne laissons pas faire, a vu Ménigon, samedi, au parloir: «Visiblement, elle se projette vraiment dans l'avenir; dans la liberté. Pour elle, elle va bientôt faire ses paquets et rentrer...» Les manifestants se sont ensuite inclinés devant le Mur des fusillés d'Arras-mémoire desjeunes ouvriers abattus par les nazis - et ont déposé des

d'aujourd'hui». A Lannemezan, ils étaient environ 120 pour Rouillan, dont sa mère, et Hellyette Bess, ex-historique d'AD. Et aussi Marie-Pierre Vieu, vice-présidente PC de la région Midi-Pyrénées, dont le parti milite contre les peines éternelles. Tous ont réclamé «da liberté pour les détenus d'Action directe». «Nous étions quelques élus communistes, explique Marie-Pierre Vieu. C'est important dans une période où nous sommes face à une politique extrêmement régressive et sécuritaire, notamment pour les libérations conditionnelles. Les

evant la prison de Bapaume (Pas-de-Calais),
ilsétaient 120. Les chanteurs de Jolie Môme,

de Georges Cipriani à Ensiteurs de Jolie Môme,

«Nous allons déposer une demande de libération conditionnelle. Il présente des gages suffisants pour sa libération, a déclaré Me Christian Etelin, l'un des avocats de Rouillan, mais si l'on exige de lui une condamnation de sa propre histoire, il ne le fera jamais!» A Lannemezan, après cette manif, une amie de Rouillan raconte que les détenus de la centrale «ont été punis, tous fouillés dans la cour!». • D.S.

cine 28/02/05

[2006] Deux mille voix pour les ex d'Action directe (L'Humanité)

Deux mille voix pour les ex d'Action directe

PRISON · Une large pétition réclame la libération des anciens militants d'extrême gauche, qui ont achevé leur peine de sûreté. Un recours toujours refusé depuis.



pour jour, les quatre principaux responsables d'Action directe (AD) faient interpellés dans une ferme 1801ée de Vitry-aux-Loges (Louret). Condamnés à perpéruné pour les meurres du général Audran et de Georges Besse, PDG de Renault, en 1985 et 1986, leur Remailt, en 1985 et 1986, leur qui a suscité une mobilisation peine de sûreté de dix-hujt d'ampleur. Remailt, en 1970-2 e.

Remailt, en 1970-2 e. tition de 2 000 signataires (1). Elle sera remise dans les jours

tice. - Les prisonniers d'AD ont terminé la peine de sûncié de leur condamnation à per-pétuité. Pour nous, leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandans leur libération dans les plus brefs délais « indique le texte

naire), Martine Billard (députá européen Verts), Nicole Borvo (sénutrice PCF), José Bové (syndicaliste paysan), Robert Bret (sénateur PCF), Jean-Pierre Dubois (président de la Ligue des droits de l'homme). Cérile Duflot (porte-parole Verts), Albert Jacquart (généticien, copré-sident de Droit devant !!), Arlette Laguillier (porte-pa-

Lipietz (dépuné curopéen Verts), Heuri Malberg (com-mission justice PCF) ou Noël Mamère (députés Verts). Plusieurs personnalités récla-ment également la libération des ex-membres d'AD, tels des ex-membres d'AD, tels les anciens résistants Ray-mond et Lucie Aubrac, les philosophes finenne Bailbar et Michel Onfray, les deri-vains Heart Alleg, Gilles Per-rault, Taslims Naorcen, Min-tin Winckler, les desernateurs Jucques Tardi, Sané et Luc, l'authropologue Emmanuel Terray ou encoré le groupe Terray ou encoré le groupe Terray ou encore le groupe des Béruriers Noirs ETAT DESESPÈRE » POUR JOELLE AUBRON

Samedi prochain, date du premier anniversaire de France, mais également en Allemagne ou au consulta de France à Milan (Italie). Des rassemblements sont prévus devant les prisons de Bapaume (Nord), d'Ensi-sheim (Haut-Rhin) et de Lamemezan (Hautes-Pyréntes) où sont encore incar-cèrés trois anciens d'AD. En http://dipf.samindat.net

juin 2004, Joëlle Aubron a bénéficié d'une mesure de beneficie d'une mesure de suspension de peine dans le cadre de la loi Kouchner, pour soigner un cancer au cerveau. Depuis la maladie n'a cessé de progresser, el la henjamine du groupe est ac-tuellement dans « un état de aunt d'ésembre » explaiur. santé déscapéré », explique un de ses proches. Quant aux autres membres, ils ont été déboutés de toutes leurs déssurches par la justice. Georges Cipriani s'est va re-fuser deux fois une libéra-tion conditionnelle. Le 23 fé-vrier, soit dans une sensaine, Jean-Marc Roudlinn recevra la réponse de sa seconde de-mande. Fin décembre 2005 Nathalie Ménigon a déposé une quatrième demande de suspension de pense pour raisons médicales. Elle est aujourd'hui gravement han-dicapée suite à deux accidents vasculaires cérébraux

pétition. http://www.action-directa.net. Défense active: 80, cue de Mémbrootoni, 790,0 Paris-

VINGT ANNÉES DE DÉTENTION DRACONIENNE

Ils vont entamer à la fin de la semaine leur vingtième année passée derrière les barreaux. Dont une grande partie dans des conditions dracquiennes s'ept années d'iso lement total, un régime de surveillance dractique, avec moult interdictions et humiliations... Des canditions qui ont poussé d'emporter Joëlle Aubron ?

[2006] Appel pour les prisonniers d'Action directe (Libération)

Appel pour les prisonniers d'Action directe

L'appel est concis: «Les prisonniers d'Action directe ont terminé la peine de sûreté de leur condamnation à perpétuité. Pour nous, leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandons leur libération dans les plus brefs délais.» Et signé par près de 2000 personnes, dont des politiques, Nicole Borvo, Robert Bret, Henri Malberg, Pierre Mansat (PC), Olivier Besancenot, Alain Krivine, Daniel Bensaïd (LCR), Denis Baupin, Martine Billard, Yves Contassot (Verts), Arlette Laguiller (LO), des militants associatifs de la LDH, Droits Devant! DAL, Attac, et encore Etienne Balibar ou Tardi. Après dix-huit ans de prison -vingt-deux pour Schleicher-, les quatre anciens d'AD, condamnés à la perpétuité, ont tous demandé leur libération conditionnelle. (www.action-directe.net)

[2007] Appel pour la libération des prisonniers d'Action directe (L'Humanité)

Appel pour la libération des prisonniers d'Action directe

« Les prisonniers d'Action directe ont terminé la peine de sûreté de leur condamnation à perpétuité. Pour nous, leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandons leur libération dans les plus brefs délais. »

Cette pétition a déjà recueilli plus de 5000 signatures, parmi lesquelles:

Élus et responsables associatifs, politiques et syndicaux: Amara Jean-Claude, porte-parole Droit Devant!; Aounit Mouloud, conseiller régional IdF; Aschieri Gérard, secrétaire général FSU; Baupin Denis, maire adjoint de Paris (Les Verts); Benhiba Tarek, conseiller régional IdF (Alternatives citoyennes); Bennhamias Jean-Luc, député européen (Les Verts); Besancenot Olivier, porte-parole LCR; Billard Martine, députée (Les Verts); Borvo Nicole, sénatrice (PCF); Boumediene-Thiery Alima, sénatrice (Les Verts); Bové José, syndicaliste paysan; Brafman Jean, conseiller régional IdF (PCF); Bret Robert, sénateur (PCF); Contassot Yves, maire adjoint de Paris (Les Verts); Coppola Jean-Marc, conseiller régional PACA (PCF); Coupé Annick, responsable syndicale USI Solidaires; Decan Françoise, conseillère régionale Limousin (PCF); Dubois Jean-Pierre, président LDH; Dutoit Frédéric, député, maire 15e-16e arr. Marseille (PCF); Espigat Marc, conseiller régional Midi-Pyrénées (PCF); Frémion Yves, écrivain, conseiller général IdF (Les Verts); Gaillot Jacques, coprésident Droit Devant!; Hayot Alain, viceprésident conseil régional PACA (PCF); Hoareau Charles, CGT chômeurs; Jacquart Albert, généticien, coprésident Droit Devant!; Krivine Alain, porte-parole LCR; Laguiller Arlette, porte-parole Lutte ouvrière; Lemaire Gilles, ancien porteparole des Verts; Levy Albert, cofondateur du MRAP; Lipietz Alain, économiste, député européen (Les Verts); Malberg Henri, commission justice PCF; Mamère Noël, député (Les Verts); Manceron Gilles, historien, vice-president LDH; Marziani Charles, vice-président région Midi-Pyrénées (PCF); OCL; Perez Martine, conseillère régionale Midi-Pyrénées (PCF); Rajsfus Maurice, historien, président de l'Observatoire des libertés publiques: Reberioux Vincent, secrétaire général LDH; Salesse Yves, copresident Fondation Copernic; Sire-Marin Évelyne, coprésidente Fondation Copernic; Tubiana Michel, président d'honneur LDH; Vieu Marie-Pierre, conseillère régional Midi-Pyrénées (PCF)

Culture, université, justice, médias:

Alleg Henri, journaliste, écrivain; Aubrae Lucie et Raymond, anciens résistants; Balibar Étienne, philosophe; Bastid Jean-Pierre, écrivain, cinéaste; Benasayag Miguel, écrivain; Bensaïd Daniel, philosophe, universitaire, Berurier noir, groupe musical; Cabanes Claude, éditorialiste à l'Humanité; Carles Pierre, réalisateur; Comolli Jean-Claude, cinéaste; CQFD, mensuel; De Felice Jean-Jacques, avocat; Einaudi Jean-Luc, écrivain; Etelin Christian, avocat; Gatti Armand, dramaturge; Halimi Gisèle, avocate, ancien ministre; Hazan Éric, éditeur; Higelin Jacques, chanteur; Jolie Môme, compagnie théâtrale; Labica Georges, philosophe: Levy Thierry, avocat; Luz, dessinateur; Mordillat Gérard, cinéaste; Nasreen Taslima, écrivaine bangladaise; Onfray Michel, philosophe; Perrault Gilles, écrivain; Quadruppani Serge, écrivain; Sainati Gilles, magistrat, syndicat de la magistrature: Scalzone Oreste, écrivain; Siné, dessinateur; Stricker Jean-Marc, journaliste (France Inter); Tardi Jacques, dessinateur; Terray Emmanuel, anthropologue; Terrel Irène, avocate; Utge-Royo Serge, chanteur; Winckler Martin, écrivain.

Adresses de retour de la pétition: http://www.action-directe.net ou Défense active, 80 rue de Ménilmontant, 75020 Paris ou http://nlpf.samizdat.net

[2007] Manif de soutien à Rouillan (La dépêche du midi)

Hier, à Lannemezan, devant la centrale pénitentiaire. if de soutien à Rouillan matin même, lerôme, militant du collectif de libération de Geor-Environ cent cinquante personnes ont manifesté, hier aprèsges Ibrahim Abdallah, lui aussi midi, devant la centrale péniten-tiaire de Lannemezan. Ils réclaemprisonné à Lannemezan, avait maient la mise en liberté conditionnelle de Jean-Marc rencontré le prisonnier. À l'issue de la manifestation, il a donc lu une déclaration de celui-ci en Rouillan, 54 ans, membre d'Acsoutien aux » camarades d'Action directe, arrêté il y a vingt ans tion directe » toujours « debout et condamné à une peine de prison à perpétuité, assortie d'une période de sureté de dix-huit ans, dans les geôles » après vingt ans CUNTRE d'incarcération. TOUTES LES « Ils nous entendent et savent pour l'assassinat du général Auqu'ils ne sont pas oubliés, a ex-pliqué le militant. Ils sont en PRISONS dran et de Georges Besse, PDG de Renault. Partis de la gare, les manifestants onne santé et restent combatifs, Mais on ne se fait pas trop d'idée sur leur libération ». Au bout se sont dirigés dans le calme vers la centrale. Devant l'établissement, ils ont fait savoir à grand d'une heure et demie, après quelrenfort de pétards, de fumigenes ques discours et la lecture d'un poème de Jean-Marc Rouillan, et de bruits de tôle leur soutien à Jean-Marc Rouillan. Ils denonles manifestants sont repartis en Fumigenes et bruits de tôle pour se faire voir et entendre des prisonniers. Paus frus Clagadic. direction de la garc.

[2007] Les anciens d'Action directe libérables depuis deux ans (L'Humanité)

epedu du Midi



24 février 2007, rassemblement devant la prison d'Ensisheim (Haut-Rhin) pour la libération de Georges Cipriani

a rejeté sa conditionnelle um

caient «l'acharnement de l'État à ne pas libérer le prisonnier ». Le

[2007] Prisonniers d'Action Directe : la « vengeance d'État » se poursuit. (Lutte ouvrière)



LUTTE OUVRIÈRE N° 2013 DU 2 MARS 2007

LEUR SOCIÉTÉ

Prisonniers d'Action Directe : la « vengeance d'État » se poursuit.

Les anciens membres d'Action Directe emprisonnés, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, viennent de passer le cap des vingt ans de prison, il y a quelques jours.

Ils avaient été condamnés à la perpétuité pour l'assassinat de l'ingénieur général de l'armement, René Audran, et du PDG de Renault, Georges Besse. Leur peine de sûreté est terminée depuis deux ans, mais leurs recours n'ont jamais été pris en considération par la justice française, alors que les deux familles des victimes ne s'opposent pas à leur remise en liberté.

Seule Joëlle Aubron, atteinte d'un cancer, a pu bénéficier d'une libération en 2004, avant de décéder en 2006. Mais Nathalie Ménigon, qui est hémiplégique après deux accidents vasculaires cérébraux, et Georges Cipriani, qui a dû faire un séjour en hôpital psychiatrique, restent en prison.

Le comité de soutien aux emprisonnés d'Action Directe va poursuivre ses recours pour obtenir la libération des anciens d'Action Directe, avec le soutien du PCF, de la LCR et de Lutte Ouvrière, mais aussi de personnalités comme maître Henri Leclerc, les dessinateurs Tardi et Siné, Gérard Miller ou Alain Geismar.

Jean-Marc Rouillan s'apprête à déposer sa seconde demande de mise en liberté. La justice examine, depuis novembre dernier, une troisième demande de Nathalie Ménigon.

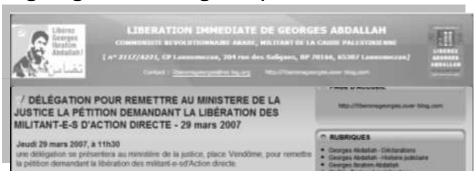
À l'heure où l'Allemagne vient de libérer une ancienne membre de la Fraction Armée Rouge, l'État français continue de réserver sa clémence à d'ex-serviteurs zélés, comme on l'a vu avec Papon qui avait obtenu facilement sa libération « pour raison de santé », après avoir passé seulement trois ans en prison pour la déportation de 1600 Juifs sous Vichy, un crime pour lequel il n'a pourtant jamais montré le repentir que les autorités, semble-t-il, exigent des membres d'Action Directe.

Jacques FONTENOY.

[2007] Photos de la délégation remettant la pétition pour AD



[2007] Délégation pour remettre au ministère de la justice la pétition demandant la libération des militant-e-s d'Action Directe (http://liberonsgeorges.over-blog.com)



Jeudi 29 mars 2007, à 11h30

une délégation se présentera au ministère de la justice, place Vendôme, pour remettre la pétition demandant la libération des militant-e-sd'Action directe.

À l'initiative de Défense Active, Libérez-les!, Ne Laissons Pas Faire! et de plusieurs autres collectifs de province, cette pétition a recueilli à ce jour près de **6500 signatures**, dont 550 proviennent d'élus et de responsables associatifs, politiques et syndicaux, de personnalités des médias, de la culture et de l'université.

A l'heure où la justice allemande décide de libérer la militante de la RAF, Brigitte Mohnhaupt, qui a purgé la peine incompressible à laquelle elle avait été condamnée, à l'heure où le militant d'Iparretarrak, Filipe Bidart, vient d'obtenir sa liberté conditionnelle, les militant-e-s d'Action directe restent encore incarcérés, alors qu'ils ont eux aussi accompli depuis au moins deux ans la peine de sûreté attachée à leur condamnation : Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan viennent ainsi de dépasser les vingt ans de prison, tandis que Régis Schleicher est emprisonné depuis plus de vingt-trois ans.

Le 2 avril prochain, le tribunal d'application des peines spécial de Paris statuera sur une nouvelle demande de libération conditionnelle déposée par Nathalie Ménigon. Son dossier satisfaisant à toutes les exigences d'une décision positive, nous considérerions un nouveau refus de mise en liberté comme la perpétuation de l'acharnement et du traitement d'exception que subissent les militant-e-s d'Action directe.

Paris, le 26 mars 2007 Collectif Nlpf! nlpf@samizdat.net

Composition de la délégation

Henri Alleg, écrivain; Jean-Claude Amara, Droits Devant!!; Madeleine Aubron; Catherine Ballestero, MRAP; Miguel Benasayag, écrivain; Jean-Pierre Bastid, écrivain; Olivier Besancenot, candidat à l'élection présidentielle, LCR; Armonie Bordes, ex-députée européenne, LO; Nicole Borvo, sénatrice, PCF; Francis Combrouze, conseiller municipal Paris 13e, PCF; Catherine Gégout, conseillère de Paris, PCF; Jimmy Gladiator, écrivain; Dominique Grange, chanteuse; Yves Frémion, conseiller régional Île-de-France, Les Verts; Jacques Gaillot, Droits Devant!!; Albert Jacquard, généticien; Georges Labica, philosophe; Gilles Lemaire, ex-porte parole, Les Verts; Jean-Louis Machecourt, CGT; Henri Malberg, commission Justice-PCF; Pierre Mansat, conseiller de Paris, PCF; Mireille Mendès France, Fondation Frantz Fanon; Jean-François Pellissier, conseiller municipal Paris 13e, Les Alternatifs; Yves Salesse, Fondation Copernic; Mylène Stambouli, avocate, maire-adjointe de Paris, Les Verts; Philippe Tancelin universitaire, poète; Catherine Vieu Charier, conseillère municipale Paris 20e, PCF. Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, en accord avec la démarche, ne pourra être présent en raison de la tenue du congrès de la LDH; il fera parvenir un message.

[2007] Nathalie Ménigon : libération reportée (Direct Soir)

ACTION DIRECTE Nathalie Ménigon : libération reportée

«Pour des raisons matérielles», le tribunal d'application des peines de Paris a reporté au 10 mai sa décision concernant une éventuelle libération conditionnelle de Nathalie Ménigon. Condamnée en 1989 et en 1994, l'ancienne terroriste du groupe d'extrême gauche, Action directe, purge une peine de réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation aux meurtres de Georges Besse, l'ancien PDG de Renault, et de René

Audran, ingénieur général de l'armement.

Victime de deux accidents vasculaires cérébraux et partiellement hémiplégique, la détenue argue de son état de santé pour obtenir sa libération conditionnelle. Ses complices, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, sont toujours incarcérés.

Joëlle Aubron, quatrième figure du groupe, est décédée en mars 2006.



[2007] Semi-liberté pour Nathalie Ménigon (Libération)

Action directe: semi-liberté pour Nathalie Ménigon

100/sop/ 1817

Le tribunal d'application des peines de Paris a accordé hier un régime de semiliberté pour un an à l'ancienne membre du groupe terroriste Action directe (AD) Nathalie Ménigon, une décision contre laquelle le parquet a immédiatement fait appel. Elle pourra travailler les jours de semaine dans un centre de réinsertion de la région toulousaine et devra passer ses nuits et week-end en prison.

[2007] Action directe – Vers la liberté (L'Express)

SOCIÉTÉ/L'ÉVÉNEMENT

Action directe: vers la liberté Les années

d'AD de la façade du Conseil

national du patronat fran çais. Première opération d'Action directe (ACI) Rouillan et de Nathalie Ménigan, a Paris Ills: libération de Rouillan, en application décidée par le président décidée par le président de la République, François Mitterrand En septembre, c'est au tour de Ménigon d'être liberée, après une grève de la faim. assassinat du général René Audran, devant son domicile, à La Celle-Saint Cloud (Yvelines) sinat de Georges Besse, PDG de Renault, devant son domicile, à Paris as feetier 1987 arres-tation à Vitry aux Loges (Lorret) de quatro membres d'AD, Rauillan, Mérigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani. 14 Janeiller 1989 : les quatre membres d'AD sont condamnes à perpétuité, et à une pelne de strete de dix huit ans pour l'assassinat de Georges Besso Elle meurt d'un cancer le aw mars 2006 le 1st mars 2006. as juillet aser : la cour d'appel de Paris confirme la mesure de semi liberté prise en taveur de Ménigon. Il

Cofondatrice du groupuscule terroriste, condamnée pour les assassinats du général Audran et du PDG de Renault Georges Besse au milieu des années 1980, Nathalie Ménigon passe désormais ses journées hors de la prison. Son mari, Jean-Marc Rouillan, demande le même régime.

travaille comme agen d'entretien

is contente de voir mes amis. » C'est par ces quelques mots que Nathalie Ménigon névoqué, le 2 août, ses premières impressions de femme à moitié libre, locs de deux brêves conversations téléphoniques avec son avocat, Jean-Louis Chalanset, L'ex-mili-tante d'Action directe, qui était incatcérée depuis plus de vingt ans pour les assassinats du général René Audran, ingénieur de l'arronnent, en jurister 1985, et du PDG de Renault. Georges Bense, en novembre 1996, bénéficie désormais d'un régime de semiliberté, prélude à une éventuelle libération conditionnelle. Son emploi du temps est règlé. Elle quitte chaque

matin la prison de Toulouse Seysses à 8 heures. Elle tra-vaille de 9 heures à roidi, comme agent d'entreties de jardins, pour one association. De midi à 13 heures, c'est la pause-déjeuner, libre. Reprise jusqu'à 17 beures et retour en détention à

18 heures. A titre exception-nel, elle a pu effectuer, le 2 août, une pro-menade datas Toulouse, entre la signature de son contrat de travail et l'ébauche d'un bilan professionnel.

Le strict dispositif mis en place sem tou-tefois susceptible de modifications au re-gard de l'état de santé de Nathalie Ménigon. Victime de deux accidents vosculaires cérébraux pendant ses années de prison, cette ferume aujourd'hui âgée de 50 uns se fatigue très vite, a du mal à rester de bout pendant plus d'une beure, et elle ne peut pas se servir de ses deux mains en même temps «, explique Mª Chalanset.

Al'occasion d'un examen médical au priptemps, l'administration pénitentiaire lui avait accordé le statut de travailleur handicapé. Il est prévu que, en cas d'incapa cité physique, elle suive une formation de

En février 1387, la police avait arrêté quatre membres d'Action directe cachés dass une ferme de Viry-aux-Logos (Leóer) lean-Marc Rouillan, Narhalie Ménigon, Joéle Aubreo et Georges Cipriani. Deux assassibass, des attentass, le groupe, qui se qualifiair de » révolutionnaire », avait mis plusicurs goarernments sur les deuts. Mais leur interpellation avait marqué la fin des « années de plomb »

à la française, sans commuse mesure, d'ailleurs, avec ce qu'avalent connu l'Allemagne et l'Italie. Vingt ans après, Ménigon est la première du quatuor à re-couvrer partiellement la li-berté sans lien direct avec aon état de santé. Aubron. elle, avait été relàchée es

juin 2004, mais pour des raisons médi-cales. Elle souffrait d'un cancer, dont elle est décédée le 1et mars 2006. Depuis deux ans, une mesure d'élargissement était ap-plicable aux trois autres, car ils avaient accompli la période de sûreté de dixhuit ans qui s'ajoutait à leur condamna tion à la réclusion criminelle à perpétuité. L'hiver demier, une pétition a rassemblé quelques centaines de signatures de personnalités pour réclamer leur libération, au-delà des cercles traditionnels de l'extrême gauche. Le socialiste Alain Geismac le Vert Noël Mamère ou le psychanalyste

48 = CTUTTUDE 49(20)

Gérard Miller, par exemple, figuraient au nombre de leurs soutiens. La justice émenantouselos des réfixences.

La Justice emercantourefus des rétucesces. Car, sans que cels soit dit que éjectionement, il était requiche sur ceradianacés de ne jamals aroot requirent des registes. Pour un mort pour les sistemes. Ellen sur l'assessainat de deux horiunes pris pour citéés su noon de la lutte contre le capitalises. Es suitain d'était mêm déclarat, à plusieurs reprises, hrosfie à tout e repenir official « La chamiteur d'application des pointes de la rour q'apped de Paris a-t-elle considéré qu'il y avait en un chamment l'au son assessaines, favorable à l'application des points au son assessaines, favorable à l'application de la point passes de la cour q'apped de Paris. a-t-effe considere qui y avair en un cham-gement 7 Dans son appetiment, favorable à la semi-liberné de Néringros, elle rapporaré ainsi des propos certes alambiques, mais qui témograisent d'un réd souci ; + Elle competit siscirement à l'égard des victimes, mais sons plus, car elle n'étair pos de la même closse sociale. » se sociale, »

Pendant les mois de procédure, les fa-Printiant ass uson de poteciame, see se-milles Audran et Besse unt dit leur inquâc-tude. Co retour à la tiberté, même encu-chtée, affait ravivec leur douleur. Uepuis-la semaine dernière, elles n'out più ann-laire faire de commentaires. Mais deratti les juges les Audran avaient expliciement demandé qu'il soit intendit à Ménigon de éconnium d'anns la messe. De fait, aux demande qui son immata seculorio de s'exprimer dans la presse. De fait, usa termes du jugranent, silo doit - s'abstenir de voute infervection publique sur l'in-fraction ». La siluadon est d'autaut plus-sensible qu'us proche parent d'use des victimes réside à Toulouse.

La justice duit derenavant examiner le cas de Jean-Marc Boullant, le 4 septembre. Incarcierà à Lannemaram (Hantes-Pyrénées), cetti e derenande à son bour Egaptication d'use mesure de semi-liberté. Peut-Il profiter de la dicisious rendue en fersurar de Nathalle Métrigue II II dispois d'une promesse d'embouche à Marseille, des l'éches en l'estre cett en mobile se libres. Les la commentation de la marcille, des l'éches en l'éches en l'éches en l'éches en le comment de l'une promesse d'embouche à Marseille, et l'éches en l'éches en l'éches en l'éches en le comment de l'éches l'éches en le comment de l'éches l'éches en le comment de l'éches l'éches en l'éches l'éches en le comment de la libre en l'éches l'éches en le comment de l'éches l'éches en l'éches en l'éches en le comment de l'éches en l'é turnar de Naginas vertigies i susseite, d'une promesse el embourche à Manselle, che l'éditeur qui a publié acs livres. « La réadagnation sociale temble possible », est è précisé dans les documents prépa-tations à la décisies du ribonal. Mass, contrinsement à ceféqui est diversus son épouse en juin 1999 à la maison d'arrèl de l'heury-Mériogia (Essonnel, Bouillau, agé de 34 ans, n'a pas de problèmes de santé. Une tache sur le poumon souit un momest fait croire à un cancer. Mais les examens médicaus nut établé qu'elle n'east que » béoigne « an onne évolutire ». Best le cas de Goregée Ciprana. L'ainé du groupuscule, 37 ans, s'est va refaser, un mois de jasvies, une démande de sens-liberné. Il l'appuyalt sur deux profes :

liberré. Il l'appayant sur deus projets : rejoindre sa Elle en Allermagne ou travail-ber cour l'association Emmade à Dijon espinido sa Illie en Allermagoe ou traval-ler pour l'association Ermande a Dijoni (Cobe-d'Or). La justice ne les a pos esti-mis suffisamment sérieur. Pendant ses amisées de détention, Cipriani a mir plu-aieurs fois l'objet de placement en unité spécialisée pour de graves problèmes psychiques. Selon Mr Chalanser, la re-pendant réceptir. El pris l'infitatre d'une nouvelle demands. 9 Parcal Casso

Pas de photo en prison

A unite photo récente de Nathalie Minigon a unaire photo recents Pade Nathalia Managon n'Guat disponible jumpin'à sa sontie le 2 soit. Il fulfat se controlle le 2 soit. Il fulfat se controlle se soit soit se l'autilité se controlle se soit se l'autilité se controlle se soit se l'autilité se soit se l'autilité se soit s olie a čté photographies. III

[2007] Jean-Marc Rouillan obtient un régime de semi-liberté (Nouvelobs)



NOUVELOBS.COM | 06 12 2007

Le cofondateur d'Action directe a été condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité, notamment pour assassinats.

La chambre de l'application des peines de la cour d'appel de Paris a octroyé jeudi un régime de semi-liberté au cofondateur d'Action Directe, Jean-Marc Rouillan, comme elle l'avait fait pour Nathalie Ménigon cet été, a-t-on appris auprès de son avocat Me Jean-Louis Chalanset.

L'information a été immédiatement confirmée par le parquet général de la cour d'appel. La cour d'appel a "confirmé le jugement de première instance", a-t-on précisé au parquet général.

Jean-Marc Rouillan sera transféré le 17 décembre au centre de semi-liberté de Marseille.

L'arrêt devait être rendu le jeudi 29 novembre, mais a été a reporté d'une semaine, en raison de la grève des professionnels de la justice contre la réforme de la carte judiciaire.

En première instance, en septembre, Jean-Marc Rouillan, âgé de 55 ans, s'était vu octroyer un régime de semi-liberté l'autorisant à travailler durant la journée dans une maison d'édition marseillaise —les nuits se passant en prison.

Mais le parquet avait immédiatement fait appel de la décision, suspendant l'application de la mesure.

"Risque de récidive"

Lors de l'audience d'appel le 25 octobre, le parquet général s'était de nouveau opposé à l'octroi de cette semi-liberté, arguant d'un "risque de récidive".

Jean-Marc Rouillan a été condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité, notamment pour les assassinats du PDG de Renault Georges Besse, en 1986, et de l'ingénieur général de l'armement René Audran, un an plus tôt.

Son épouse Nathalie Ménigon, également membre d'Action directe, bénéficie d'une semiliberté dans la région de Toulouse depuis le mois d'août.

[2008] Ensisheim – Manifestation pour la libération de Cipriani (l'Alsace)

Liberté pour AD «1

rges L Abdal Tal

Alsace Ensisheim Manifestation pour la libération de Cipriani
Le 24/02/08 - Jean-Marie Schreiber

Une centaine de manifestants ont réclamé, hier, devant la prison d'Ensisheim la libération de Georges Cipriani, dernier militant d'Action directe encore détenu.

Figure emblématique d'Action directe, condamné à la réclusion à perpétuité pour l'assassinat en janvier 1985 du général René Audran, directeur des relations internationales du ministère de la Défense, et de Georges Besse, PDG de la Régie Renault, en novembre 1986, Georges Cipriani est incarcéré depuis des années à la maison centrale d'Ensisheim. Il est le dernier des membres d'Action Directe encore dans ce cas.

Georges Cipriani a déposé une demande de libération conditionnelle en décembre 2007, après plus de vingt années d'incarcération. C'est pour soutenir sa démarche en vue d'obtenir un statut de semi-liberté dans quelques mois que, comme ils le font depuis 2005, des militants de divers mouvements révolutionnaires sont venus manifester hier après-midi devant le mur d'enceinte de la centrale d'Ensisheim. Ils étaient une centaine, dont bon nombre d'Allemands, de jeunes, voire de très jeunes militants, à déployer des banderoles, à faire éclater des pétards, à lancer des slogans, sous la surveillance d'une quinzaine de gendarmes.

Georges Cipriani n'a rien vu de tout cela. Il était au parloir avec une militante et a fait transmettre un message, message très applaudi dans lequel il restait fidèle à ses idées de 1985, et incitant les militants à se battre « pour ne pas devenir otages de sa propre image de son passé... Ne souffrez pas, luttez, courage ».

Après plus d'une heure de présence bruyante devant la prison, les militants en ont fait le tour pour apporter leur soutien aux prisonniers.

http://www.lalsace.fr/articles/show/id/176443

[2008] « Contre l'Oubli » (DNA)



[2008] Jean-Marc Rouillan, l'ancien terroriste d'Action directe, parle et pourrait se voir privé de sa semi-liberté (L'Express)

L'EXPRESS .fr

 $\underline{http://www.lexpress.fr/actualite/politique/action-directe-rouillan-parle-et-pourrait-se-voir-prive-de-sa-semi-liberte~579389.html$

Par Gilles Rof, publié le 01/10/2008 à 8:00 - mis à jour le 01/10/2008 à 15:20

Emprisonné depuis la fin du parcours sanglant d'Action directe, en 1987, Jean-Marc Rouillan est aujourd'hui en semi-liberté. Il a choisi de s'engager auprès d'Olivier Besancenot et s'en explique dans une interview polémique à L'Express. A la suite de cet entretien, le parquet de Paris compte demander la révocation de son régime de semi-liberté.

MISE A JOUR (1/10, 15h20): le parquet de Paris va demander la révocation du régime de semi-liberté accordé à Jean-Marc Rouillan en décembre 2007, après la publication de cet entretien à l'Express.

Jean-Marc Rouillan travaille actuellement dans une maison d'édition marseillaise, après vingt années passées en prison, depuis février 1987. Il lui est interdit d'évoquer les faits pour lesquels il a été condamné. C'est au juge d'application des peines (JAP) de Paris, qui a compétence en matière terroriste, qu'il revient de se prononcer sur la révocation ou non du régime de semi-liberté.

[Extrait de l'interview]

Après vingt ans de prison, dont plusieurs à l'isolement, comment avez-vous retrouvé la société française au moment de votre passage à la semi-liberté, notamment au niveau de sa dépolitisation?

J'ai été catastrophé... Dans les années 50-60, le gros de la société était fortement politisé. Un militant socialiste pouvait sortir une analyse politique. Aujourd'hui, j'ai l'impression que le marxisme, toutes les théories qui nous permettaient d'appréhender les situations, ont été oubliées. Certes, les situations ont considérablement évolué, mais, en même temps, elles gardent leurs bases fondamentales: nous sommes dans une société de classes, nous sommes dans une société où le conflit impérialisme/anti-impérialisme est crucial. On se perd dans l'aide aux pauvres, à ceux qui souffrent... Non, les pauvres, ceux qui souffrent, les exploités et les opprimés sont des pro-lé-taires! Aujourd'hui, il faut bosser énormément pour convaincre les gens de la réalité du système. Si vous allez dans une cité pour parler de religion, vous aurez plus d'attention que si vous venez parler d'oppression, d'exploitation de classes. Cela vient de la dépolitisation qui a été inscrite dans ces couches populaires, cette pression médiatique terrible qui a rendu toute tentative d'analyse des situations has-been. On a tout résumé à des images d'Epinal assez ridicules. C'est angoissant quand on se balade dans les rues de Marseille de voir le nombre de portraits de Che Guevara. Un Che lessivé de toute conscience politique. Un Che transformé en icône marketing.

Etes-vous prêt encore à jouer votre liberté personnelle pour vos idées?

Mais je la joue actuellement. Avec cette interview... Je sais que je ne suis qu'en "semi-liberté". Et s'il y a une amélioration, ce sera une liberté sous condition. C'est-à-dire que je ne serai jamais plus un homme libre. On me l'a marqué sur un papier.

Dans Le Monde, Françoise Besse, la veuve de Georges Besse, a évoqué à votre propos un "honteux recrutement". Regrettezyous les actes d'Action directe, notamment cet assassinat?

Je n'ai pas le droit de m'exprimer là-dessus... Mais le fait que je ne m'exprime pas est une réponse. Car il est évident que si je crachais sur tout ce qu'on avait fait, je pourrais m'exprimer. Mais par cette obligation de silence, on empêche aussi notre expérience de tirer son vrai bilan critique.

Vous êtes en semi-liberté depuis le mois de décembre 2007. Comment vivez-vous ce statut?

C'est une expérience extrêmement difficile. Ce dont je n'avais pas conscience au début. Le fait de rentrer et de sortir tous les jours de cellule est normalement fait pour se réadapter. Dans mon cas précis, qui est une semi-liberté exceptionnelle par sa longueur et par les conditions qui me sont faites, ce n'est pas une préparation à une libération, c'est une déstabilisation complète. Ce que j'avais réussi à créer en prison, ils s'attachent à le détruire. Les relations familiales, le projet professionnel... Je peux travailler mais je n'ai que certaines tâches autorisées. Au niveau familial, j'ai gardé pendant 20 ans une relation assez poussée, des parloirs tous les week-ends... Là, on me supprime toutes les possibilités de voir ma fille et ma petite-fille. Je suis à 800 kilomètres de chez moi.

[2008] Jean-Marc Rouillan répond au parquet (L'Express)

Par LEXPRESS.fr, publié le 01/10/2008 - mis à jour le 01/10/2008 à 15:49

Le parquet de Paris a demandé la fin du régime de semi-liberté dont Jean-Marc Rouillan bénéficiait à la suite de l'entretien que ce dernier nous a accordé. Sollicité à notre demande par Gilles Rof, l'auteur de l'interview, l'ex-leader d'Action Directe maintient ses propos. Il estime qu'il n'a pas enfreint les règles fixées par la justice.

"J'ai pris connaissance de la demande du parquet de Paris de révocation de ma semi-liberté. Ma première réaction, c'est de penser qu'il s'attaque là au droit à la liberté de parole. Dans l'entretien que je vous ai accordé, je n'ai enfreint aucun des termes des quatre conditions qui régissent ma semi-liberté. Selon ces termes, je dois payer mes amendes et continuer à rembourser les parties civiles, je ne dois pas parler des faits pour lesquels j'ai été condamné et je ne dois ni porter ni détenir une arme. Si, après 20 ans de prison, on doit me coller une "perpét" pour ce que j'ai affirmé dans cette interview, cela en dira long sur l'état de la liberté de parole en France."

Propos recueillis par Gilles Rof.

[2008] Rouillan, le poids de ses mots et Le Making-of (Libération)



[2008] Rouillan: La chasse au scoop (Libération)



pas faire la chasse au scoop. Libé a respecté l'accord. Pas L'Express. C'est comme ça que se créent les fausses exclusivités, avec un côté un peu voyou. Mais finalement, la vraie question est celle-là: quand, à la suite d'une interview, un homme est menacé de perdre sa semi-liberté, comme l'a réclamé le parquet de Paris mercredi après la parution sur le site de L'Express, quelle est la responsabilité du journaliste?

Hier, le juge d'application des peines a ordonné le retour en prison de Jean-Ma rc

Hier, le juge d'application des peines a ordonné le retour en prison de Jean-Ma rc Rouillan en attendant l'audience du 16 octobre qui révoquera ou non sa semi-liberté (lire aussi page 15).

MICHEL HENRY

[2009] Communiqué du NPA. Jean-Marc Rouillan, otage de l'État, doit être libéré! (Site npa2009)



[2009] Pas de semi-liberté pour Cipriani (Libération)



[2009] Acharnement étatique (No Pasaran)

LIBERTÉ POUR GEORGES CIPRIANI I

arnement étatique contre prisonnier politique

Suite à un avis favorable du Tribunal de l'Application des Peines d'accorder à Georges Cipriani une libération conditionnelle, comme prévu, le Parquet a fait appel de la décision et a attendu jusqu'au 20 août pour délibérer : Georges Cipriani restera en prison !

Lors de l'audience du 7 avril, il avait énoncé quelques raisons qui, entre autres, lui faisait exclure toute récidive. Elles se résument ainsi : outre que le contexte géopolitique a radicalement changé depuis les années 1980, reproduire la lutte de ces années serait une dérive militariste amenant inexorablement à un suicide politique et existentiel. La récidive, forcément suivie d'une nouvelle incarcération, équivaudrait à une mort certaine en prison. Prison qui, durant 23 années, a programmé une dépersonnalisation, une neutralisation qui exclut toute reprise de la clandestinité ou de la lutte armée. Pour Georges Cipriani, la récidive serait également l'occasion donnée à l'État d'instrumentaliser la récidive pour conforter de nouvelles lois répressives, notamment envers les prisonniers politiques. Enfin, les perspectives de resocialisation offertes par une semi-liberté et une liberté conditionnelle, par le biais d'un travail d'utilité sociale (aide aux plus démuniEs), seraient l'opportunité de ne pas sombrer dans le militarisme et de concrètement poursuivre un engagement politique vieux de plusieurs décennies.

Mais finalement, les perspectives de réinsertions sociales par le travail ou l'objectivisation d'une absence de volonté de récidive n'ont pas été retennes. Ce sont d'autres éléments qui sont aujourd'hui reprochés à Georges Cipriani.

PRISONNIER POLITIQUE ? CONNAÎT PAS !

En premier lieu, sa constance à se revendiquer prisonnier politique d'Action directe. L'État ne peut pas accepter cela puisque l'État ne reconnaît pas l'existence de prisonnier politique sur son territoire. Il ne peut pas y avoir d'opposantEs politiques incarcéréEs en France, autres que de droit commun... Il n'empêche qu'il y a 23 ans, lors de l'incarcération de Georges Cipriani, c'est en tant que membre de l'organisation armée Action directe qu'il a été embastillé. C'est un fait objectif qui, 23 ans après, n'est pas opposable. La Cour d'Appel de Paris s'appuie dans son délibéré sur une expertise psychiatrique vicille de quatre ans, qui indique notamment : « Il n'y a pas eu d'évolution notable depuis son incarcération, de telle sorte qu'il demeure susceptible de présenter une dangerosité en milieu libre. » Mais de quelle dangerosité parle-t-on ? Comme croire que cet homme pourrait reprendre une lutte armée après 25 années derrière les barreaux, et alors que lui-même explique les nombreuses raisons qui lui interdisent politiquement et



humainement de tomber dans cette impasse? Cette expertise est d'ailleurs contredite par une plus récente qui, elle, souligne l'absence de dangerosité du détenu en milieu libre.

INDEMNISATION DES PARTIES CIVILES

Mais surtout, l'État n'accepte pas le positionnement de Georges Cipriani au sujet de l'indemnisation des victimes. Ce dernier a expliqué le 7 avril qu'accepter de réintégrer sa cellule après sa journée de travail, dans le cas d'une semi-liberté qu'il a demandée, était pour lui une situation nouvelle qui abolirait simultanément son statut de prisonnier politique. Accepter les contraintes de la semi-liberté est, pour Georges Cipriani, bien plus important que de payer un dédommagement pécuniaire que l'administration pénitentiaire perçoit comme une marque de repentir. Durant son incarcération, il a refusé de travailler dans les ateliers, expliquant ne pas pouvoir se syndiquer. Sans revenu gagné de ses propres mains, pas de possibilité d'indemnisation. Le Ministère public dénonce « son incapacité à reconnaître les victimes comme telles (...) ». Pourtant, dans une lettre récente, il écrit : « Dans la mesure où il y a cu mort d'homme, il est hors de question pour nous, pour moi, que ces hommes soient mort pour rien, gratultement, ainsi que cela deviendrait le cas avec un reniement qui achèterait une libération méprisable! Et ce, ne serait-ce qu'en leur mémoire et afin que ce ne soit pas quiconque qui ait été tué n'importe où, n'importe quand, n'importe comment par n'importe qui - ce qui est inexcusable et inacceptable ! ». Là où nous pourrions voir un respect pour les victimes, un réel intérêt pour la vie et les hommes, le Parquet ne voit qu'égocentrisme.

Georges Cipriani ne pense pas racheter la vie de ces hommes ni même faire acte de contrition en versant une indemnisation. Mais il est évident qu'il reconnaît, intellectuellement et politiquement, les victimes comme telles.

PROJET D'INSENTION

Enfin, le projet de réinsertion proposé par Georges Cipriani et sa localisation à Strasbourg ne conviennent pas à la Cour d'Appel. Alors qu'il avait trouvé un emploi dans une association caritative et une possibilité de logement dans un cadre éducatif après la période de semi-liberté, son projet est systématiquement critiqué : son emploi ne rapporterait pas suffisamment pour indemniser les parties civiles, le choix de Strasbourg ne semble pas pertinent à la Cour au prétexte qu'une telle localisation pourrait faire obstacle aux mesures de contrôles... Il n'est déjà pas évident de trouver un emploi en tant que sortant de prison, surtout après une aussi longue peine, mais en plus il faut trouver un emploi bien rémunéré! Penser que la proximité de l'Allemagne serait l'occasion pour Georges Cipriani de se défausser des mesures de contrôles, c'est nier tout le projet de ce détenu en suggérant que ce choix est uniquement basé sur une volonté préméditée de se soustraire à ces contrôles.

Aujourd'hui, les seules perspectives de Georges Cipriani sont d'aller en Cassation et de refaire une demande de libération conditionnelle, donc de repasser par un séjour en Centre national d'Orientation à Fresnes. Une demande qui pourrait, au mieux et dans les meilleurs délais, aboutir... en septembre

L'État, s'il voulait tuer à petit feu Georges Cipriani, ne s'y prendralt pas autrement. Ironie du sort, à la même période, le repentir de Régis Schleicher, autre ancien membre d'Action directe, était largement diffusé à la télévision à l'occasion de sa sortie en libération conditionnelle.

Liberté pour Georges Cipriani ! 3

Vous pouvez apporter vos messages de soutien à Monsieur Georges Cipriani 4364 / 2108 Maison Centrale d'Ensisheim 49 rue de la 1" armée 68 190 Ensisheim

[2009] Wir brauchen jetzt nochmal einen neuen Anlauf. (Gefangenen info)





2 Jahre lang wurde daran gearbeitet, die Bedingungen für den offenen Vollzug zu erfüllen, etliche Leute kümmerten sich darum, der Sozialdienst des Knastes war involviert, die Arbeitsstelle, eine städtische humanitäre Einrichtung, die sich bereit erklärte, Georges einzustellen, obwohl unklar war, ob und vor allem wann er die Arbeit beginnen könnte (und das bei der heutigen Arbeitslosigkeit: Normalerweise ist es eher ein Glücksfall, wenn ein Gefangener draußen eine noch so kleine Arbeit findet. Dieser Glücksfall ist aber gesetzliche Voraussetzung für den offenen Vollzug und eine spätere Entlassung. Viele "Lebenslängliche" sitzen in Frankreich allein deshalb nach z. T. über 30 Jahren noch, weil sie niemand einstellen will!).

Das Gericht im ersten Verfahren hat das alles akzeptiert, im Widerspruchsverfahren wurde, um die Ablehnung zu unterfüttern, Georges zukünftiges Gehalt um ca. 200 Euro niedriger angegeben.

Wir brauchen jetzt nochmal einen neuen Anlauf, um die Gefangenen aus Action Directe, die noch im Knast sind, rauszukriegen.

Am 20. August hat das Gericht im Wider- Die Bestimmung, dass der offene Vollzug spruchsverfahren Georges Ciprianis Antrag auf offenen Vollzug (der in Frankreich Voraussetzung dafür ist, dass Gefangene die zu lebenslänglich verurteilt sind, rauskommen) abgelehnt!

Georges hatte vor zwei Jahren diesen Antrag gestellt. Während der Antrag lief und seine Voraussetzungen erarbeitet waren, wurden die Bedingungen für bedingte Freilassung noch mal verschärft. Gemäß einem neuen Gesetz zur Sicherheitsverwahrung musste Georges sich in Fresnes (einem Knast bei Paris) 6 Wochen lang begutachten lassen.

Schließlich hat das Gericht in erster Instanz verfügt, dass er den offenen Vollzug antre-

Die Staatsanwaltschaft legte sofort Widerspruch ein und ließ Georges noch mal 2 Monate im Ungewissen.

Die Begründung für die Ablehnung jetzt war im Wesentlichen folgende:

- Straßburg als Standort des offenen Vollzugs und seiner Arbeitsstelle sei wegen Grenznähe inakzeptabel.
- die Arbeit selber auch, da er zu wenig verdienen würde um die Nebenkläger zu entschädigen.
- seine politischen Außerungen in einem Beitrag zur Kundgebung vor dem Knast Ensisheim, worin er sich als "politischen Gefangenen aus Action Directe" bezeichnete (ja als was denn sonst?!)
- ein psychiatrisches Gutachten von 2005. das für Georges eine negative Prognose erstellte

Wir haben die Hauptgründe der Ablehnung einzeln aufgeführt, um die Absurdität dieses Verfahrens darzustellen.

nicht in Grenznähe stattfinden kann, wurde letzt kurzerhand wieder aktiviert. Jean Marc Rouillan und Nathalie Menigon hatten ihren offenen Vollzug in grenznahen Orten. Im Widerspruchsverfahren zu Georges entdeckte nun plötzlich die zweite Instanz. dass Straßburg doch tatsächlich an der deutschen Grenze liegt.

Das negative psychiatrische Gutachten von 2005 wurde in neueren von 2007 und 2008 längst revidiert. Die Richtlinien sehen vor. dass ein relevantes Gutachten höchstens zwei Jahre zurückliegen darf, aber da es inhaltlich nicht passte, spielten die neuen Gutachten für das Gericht keine Rolle.

Was bleibt ist, dass Georges nicht den Mund gehalten hat, sich mit einem Grußwort auf der Kundgebung vor dem Knast in Ensisheim im letzten Februar äußerte und dass er kein Deal gemacht hat und sich nicht von seiner Geschichte distanziert.

Das wird, wie wir wissen, überall versucht zum Dreh- und Angelpunkt für die Freilassung politischer Gefangener zu machen.

Jean Marc (siehe ausführlich letztes Gefangenen Info vom Aug./Sept.) ist nach 10 Monaten offenen Vollzug wieder in den geschlossenen Knast gekommen, wegen seiner Außerungen in einem Interview.

Das Ganze bedeutet einfach, dass die Gefangenen aus Action Directe, Georges und Jean Marc, weiter dringend unsere Unterstützung brauchen, um rauszukommen, ohne sich diesem Regime von Unterwerfung und Verleugnung beugen zu müssen und ohne dass sie erst todkrank sind, was oft genug schon der Fall war.

> Solidaritätsgruppe zu den Gefangenen aus AD, Frankfurt

[2009] Réunion d'information au CICP pour les prisonniers d'Action Directe (http://linter.over-blog.com)

Samedi 19 décembre 2009

Par fidélité et par urgence - réunion d'information au CICP pour les prisonniers d'Action directe

Pour consulter le blog: <u>linter.over-bloq.com</u>

Les initiatives se mettent en place pour exiger la libération des militants d'Action directe emprisonnés. Face à l'urgence et l'acharnement contre ces camarades, il est essentiel que nous soutenions tout ce qui peut contribuer à faire connaître leur situation et à influer sur le pouvoir pour arracher ce qui est indispensable: des soins pour Jean-Marc Rouillan et sa libération ainsi que celle de Georges Cipriani.

Dans ce cadre, une réunion d'information et de soutien a eu lieu au CICP jeudi 17 décembre , organisée par nlpf et rassemblant son avocat Jean-Louis Chalanset, Henri Malberg, Helyette Bess, Maurice Rajfus, Alain Krivine. Antoine Lazarus a été empêché de rejoindre la réunion par les intempéries et un texte de Frédéric Neyrat a été lu.

De cette réunion, nous retenons en particulier la déclaration d'Henri Malberg, par ce qu'elle exprimait et qui nous est commun à tous. Je suis ici a-t-il dit en substance par urgence devant la situation de ces deux militants et par fidélité pour un engagement pris depuis des années et qui avait permis à une époque où les soutiens étaient très difficiles d'aider à obtenir le regroupement et l'information sur les conditions de détention. 10 ans après, c'est encore et toujours la même nécessité qui doit animer les soutiens et permettre une campagne large et forte.



[2009] Nouvelle édition de cartes postales à partir de collages de Joëlle Aubron (24 cartes différentes)







[2009] Jean-Marc Rouillan nous écrit depuis sa cellule de Muret (Siné Hebdo)





ai débarque une belle après-midi ensoleillée. Sans escorte. Une paire de menottes pour le principe et quatre matoris débonnaires garantissaient le pé-nitentiaire de ce voyage. Cinq heures d'autoroute. Et l'énorme gueule de fer de l'ancienne centrale m'a gobé comme la baleine becqueta lonas. La prison de Muret est une grosse baleine de béton échouée près des gravières au sud de Toulouse

Direct le quartier arrivant. Régime fermé Circulation limitée. Promonades comptées. L'endroit est clair et propre. Douche en cellule, en fait un placard étroit de plastique. « La même qu'en Formule 1. « Comme visiblement je ne comprends pas, le maton ajoute : « Une douche d'hôtel d'aujourd'hui. » Vingt-cinq ans que je n'ai pas dormi à l'hôtel !

À l'humidité de l'air malgré la belle journée ou mieux à l'accent des gaffes les plus anciens, j'al retrouvé le pays de mon en-fance. Ce pays abandonné pour une contrée de semi-liberté loin au bord de la mer comme pour les vacances. Question d'arithmétique : une moitié de liberté dans des rues où la liberté n'est pas estière, est-ce un régime de quart de liberté ?

Le IAP [juge d'application des peines; ndir] a dit : « On recommence tout depuis le début. » Quel début ? Oui, quel début quand on vous spécifie à chaque entretien qu'il n'y aura jamais de fin. Que vous resterez un paria ail vitam aeternam ad naun. » C'est vous qui êtes ici pour l'interview ? » Le matuche du greffe semble incrédule. Au début du début, j'étais là pour « assassinats « et d'habitude. l'employé précisait à haute vuix » avec 5 » pour bien exprimer la lourdeur du dossier. Résultai de la loterie : deux réclusions criminelles à perpétuité. Le gros lot !

Mais était-ce vraiment le début ? Je ne le pense pas car au ut début, il y eut une décision : « Rester ou non dans le cadre de la norme, la révolte pépère ou la véritable rupture. » Après on assume la responsabilité de son choix et la distance avec le pouvoir. Cette distance que nos actions ont réussi à créer et à figer ians le temps.

À l'heure de nos condamnations, les juges ont chanté sur ous les tons les louanges de la liberté d'expression. Nos actes auraient été d'autant plus condamnables que dans ce pays existerait un droit garanti d'opposition et entre ac tres la liberté de parole. Belles balivernes I J m'appelle Jann-Marc Rouillan et depuis un année, je suis emprisonné pour quelques mot dans une interview. Je crois qu'un célèbre phi losophe américain à écrit un truc du genre « Si la liberté d'expression n'existait pas pou l'un d'entre nous, elle n'existerait plus pour au cun d'entre nous. «

Et pourquoi était-ce tombé sur moi ? Ils s ent bien que pour un gugusse bien not (et un peu rouge aussi), ça ne ferait pas trop di vagues dans le landerneau de la petite citoyen neté et des privilèges mégotés entre « gen bien ». Un réprouvé révolutionnaire ayant di sang et de la poudre sur les mains, pense

le m'appelle Jann-Marc Rouillan et depuis une année je suis emptisonné pour quelque mots dans une interview. Ma nosewile adresse Centre de détention de Muret. On quitte le pays du dehors et les gens du dehors vous quit tent dans un gigantesque couloir d'aérogare

Dans la tête, on se dit qu'il ne faut surtout pas se retourner Ne te retourne pas, vieille caisse, et affronte ce qui est devant. Et devant, scule une enfilade de grilles et une prison à perie de vue, de corps à corps avec la bête reprend. On recomm puis le début. Après quinze jours d'isolement, ils m'ant encou ragé d'un « allez visiter la prison »... La prison se visite-t-elle i

" Je m'ébroue pour chasser ce passé qu'ils collent à ma peau. »

Me prennent-ils pour un pékin du dehors à qui on fait admi rer les cathédrales de l'interminable mort ? le remonte le long couloir jusqu'à un immense rond-point à gauche, une courette où sont exposées des dizaines de bonsais. À droite, un terrain de



rugby avec une véritable pelouse. Mon œil de Terminator des hautes sécurités note les détails, pas de caméra, pas de filin, les vitres n'ont pas de barreaux... Trop longtemps, j'ai été dressé, alors je m'ébroue pour chasser ce passé qu'ils collent à ma peau. Je m'appelle Jann-Marc Rouillan et depuis une année je suis emprisonné pour quelques mots dans une interview.

Nul congénère à l'horizon, comme si j'étais l'unique taulard de la zonzon. Je pousse une porte, puis une deuxième en direction d'une vaste cour ensoleillée. De l'herbe. Des fleurs. Des petits bosquets de buis et de sapinettes. Je fais quelques pas en m'interrogeant : « Qu'est-ce que je fous ici ? » Et puis d'un coup, d'un seul, la taule s'est ébranlée. Tout d'abord, il y eut un bourdonnement de conversations et puis des pas, un piétinement de centaines de souliers sur le gravier... et enfin, ils sont apparus. 300 à 400 gars en bleu de travail, des bleus de métallos des années 60... Ils venaient vers moi en rangs serrés. La tête basse. Les poings dans les poches. Celui-là un bonnet. L'autre une tignasse rasta. Quelques casquettes de lascar. Essentiellement des anciens, âge moyen, 50 berges. Des images de vieux docs militants remontaient à ma mémoire. « Oser lutter, oser vaincre », « coup pour coup »... On aurait dit une sortie de chez Petit Louis en 1968, quand on scandait bras dessus bras dessous : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat. » Une classe ouvrière férocement formée à la règle pénitentiaire, atelier ferraille, atelier bois, atelier midi et soir, atelier sans espoir, atelier « Oui chef », atelier « pour les parties civiles et les RPS », atelier quinze piges de galère. Certains boitaient bas, d'autres, les yeux dans le vague, évitaient de croiser mon regard. Je reconnaissais de nombreux boulots croisés ici ou là dans d'autres lieux d'enfermement en d'autres temps. Un salut de la tête, un geste de la main... Celui-ci, je l'ai vu entrer en 1994. Avec celuilà, je courais sur le stade de Lannemezan. Et puis les autres, les inoccupés, les mauvaises têtes et les planqués sont venus à ma rencontre, eux les anciens rebelles, anciens des QI, plus de vingt piges au compteur et pourtant. Je les connais si bien, et ceux que je ne connais pas s'approchaient avec des consignes de potos d'autres taules. « Paulo de Clairvaux m'a demandé de te receptionner. » « T'as besoin de rien ? Dis-moi et ne te gêne pas, c'est la solido des mecs bien. » « Je vais te repeindre la cellule. » Je refuse. Il ne comprend pas. « Je ne veux pas m'installler. » Maintenant, il saisit et pose une main fraternelle sur mon épaule. Il sait, ils savent, la rage bouillonnant en moi et l'État peut me jeter dans une fosse sordide ou m'enfermer dans le palace d'une cellule flambant neuve, désormais rien n'y fera.

Un jeune gars m'aborde : « Oh mais dis-moi, tu ne serais pas Jann-Marc Rouillan, le mec qu'ils ont fait rerentrer il y a un an pour une histoire d'interview ? » « Oui, c'est moi ! »

Derniers livres parus : Je hais les matins (Agone), De mémoire (Agone).

mercredi 9 décembre 2009 - SIMÉ HEBDO n°66 2016



[2010] Adresse de Jean-Marc Rouillan à Fresnes (Le blog des éditions Agone)



http://blog.agone.org/category/La-Chronique-de-Jann-Marc-Rouillan

[2010] Jann-Marc Rouillan – Publication de « Paul des épinettes et moi » ((http://atheles.org/agone)



Longtemps témoin des ravages de la maladie en milieu carcéral (de *Je hais les matins* aux *Chroniques carcérales*), Rouillan témoigne de l'expérience la plus directe : la sienne. En l'occurrence il est atteint d'un syndrome de Chester Erdheim, maladie orpheline qui a été diagnostiquée juste à temps, mettant sa survie en danger. Ces récits sont aussi l'occasion de revenir sur ses quelques mois de semi-liberté et de porter son regard, celui d'un militant révolutionnaire, sur le monde de l'Extérieur et le type de liberté qui y a cours. Jann-Marc Rouillan, incarcéré pendant plus de vingt ans pour ses activités au sein du groupe Action directe, a été en semi-liberté de décembre 2007 à octobre 2008, période durant laquelle il a travaillé aux éditions Agone.

Il a notamment publié *Je hais les matins* (Denoël, 2001), *Le Roman du Gluck* (L'Esprit frappeur, 2003), *Le Capital humain* (L'Arganier, 2007) et, aux éditions Agone, <u>Lettre à Jules</u> (2004), <u>La Part des loups</u> (2005), <u>De Mémoire 1</u> & <u>De Mémoire 2</u> (2007 et 2009), <u>Chroniques carcérales</u> (2008).

[2010] Tombeaux ... (Politis)



Canossa.

Pour en terminer cette semaine avec ma visite des cimetières – réels ou seulement politiques –, je voudrais vous dire un mot de deux hommes quasiment emmurés vivants. Il s'agit de Jean-Marc Rouillan et de Georges Cipriani, les deux derniers militants d'Action directe encore emprisonnés (vingt-trois ans !), alors qu'ils ont largement accompli leur peine. Rouillan, on s'en souvient, avait obtenu une semiliberté, qui s'est déroulée sans incident. Pendant dix mois, il travaillait le jour chez un éditeur marseillais et rentrait le soir dormir aux Baumettes. Il a suffi d'une phrase à un hebdo (*l'Express*) qui l'interviewait [4] pour qu'on le remette en taule, où sa santé se détériore de façon inquiétante (maladie orpheline grave et évolutive dite de Chester-Erdheim). Incarcéré à Muret (Toulouse), il ne peut être soigné, les seuls spécialistes de cette maladie étant à la Pitié-Salpétrière, à Paris. Quant à Cipriani, un jugement lui avait également accordé la semi-liberté, mais le parquet a fait appel, et il reste en prison. Ce qu'on reproche aux deux hommes, en fait, est de refuser d'exprimer un repentir, de ne pas aller à Canossa. Leur comité de soutien fait remarquer à juste titre que le repentir est une notion religieuse qui n'a rien à voir avec le code pénal...

Il lance un appel à signatures, que voici : « Bien qu'ayant accompli leur peine de sûreté depuis février 2005, et après l'élargissement des autres prisonniers d'Action directe, Georges Cipriani et Jean-Marc Rouillan sont maintenus en prison. Nous demandons des soins appropriés immédiats pour Jean-Marc Rouillan et leur libération dans les plus brefs délais [5]. » Cet appel s'accompagne d'un texte qui précise : « Nous ne demandons ni sympathie ni adhésion à ce qu'a été Action directe, mais simplement que les propres principes d'un État qui se proclame lui-même laïque et démocratique soient appliqués. » Ce serait en effet la moindre des choses.

Notes

[4] À la question « Regrettez-vous les actes d'Action directe, notamment cet assassinat (Georges Besse)? », il répond : « Je n'ai pas le droit de m'exprimer là-dessus. Mais le fait que je ne m'exprime pas est une réponse. Car il est évident que si je crachais sur tout ce qu'on avait fait je pourrais m'exprimer. Par cette obligation de silence, on empêche aussi notre expérience de tirer son vrai bilan critique. »

[5] Signatures (nom, prénom, qualité) à : sout.ad@orange.fr

jeudi 14 janvier 2010, par Bernard Langlois

[2010] Manifestations samedi 20 février 2010 (http://www.action-directe.net)



Solidarität: Demonstrationen Samstag 20. Februar in Toulouse und Fresnes (bei Paris)

Kundgebung in **Toulouse** - um 11 Uhr vor der Präfektur, place St. Etienne

und

Demonstration vor dem Gefängnis in **Fresnes** (Paris) - um 13:30 Uhr avenue de la liberté

(von Paris aus : Bus Linie 187 Richtung Porte d' Orléans Haltestelle Maison d'arrêt

oder RER B, Richtung Robinson Haltestelle Arcueil-Cachan b dort Buslinie 187)

Solidarité: manifestations samedi 20 février à Toulouse et à Fresnes (Paris)

LIBÉRATION IMMÉDIATE DE GEORGES CIPRIANI ET DE JEAN-MARC ROUILLAN! Manifestations le samedi 20 février à Toulouse et à Fresnes (Paris)

Rassemblement à Toulouse

à 11 heures devant la préfecture, place St Etienne

et

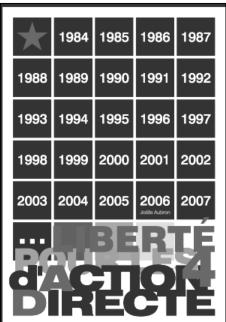
Manifestation devant la prison de **Fresnes** - à 13h30

avenue de la Liberté

(de Paris : bus 187, Porte d'Orléans, station Maison d'arrêt ou RER B, direction Robinson, station Arcueil-Cachan, puis bus 187)

[2001 - 2010] Solidarité & initiatives : affiches, banderoles, tracts, photos ...



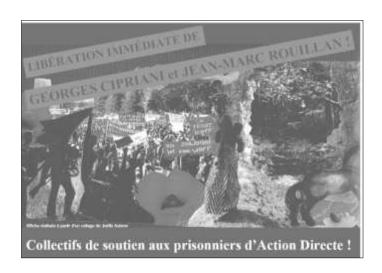


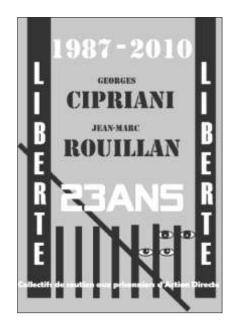




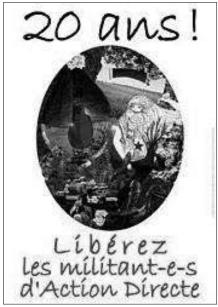


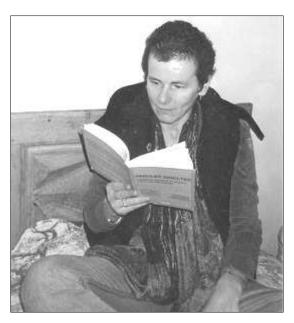








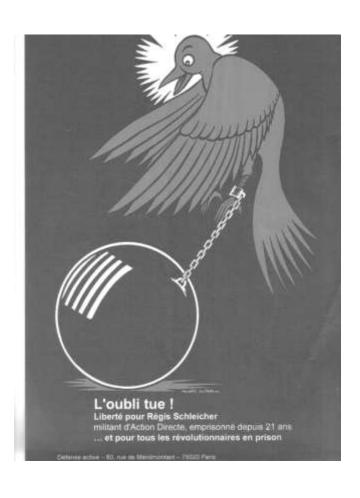










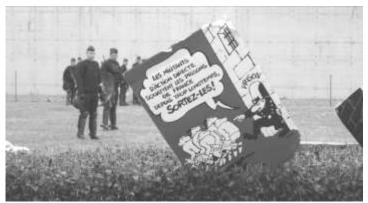












Lannemezan - 2006



Lannemezan – 2006



Paris - 2006



Bapaume - 2007



Bruxelles - 2007



Bordeaux - 2008



Ensisheim-2009



Berlin - 2010



du 8 mars au 1er avril 2007

À la Belle Etolle

ompagnie Jolie Mome - B.P.22 - 92235 Gennevilliers Cedex tél: 01.48.59.67.80 - www.cie-joliemome.org

ôme met la Crosse en

Qu'est-ce qu'on fait en 2007?... C'est sûr, ce n'est pas simple, par les temps qui courent ma bonne dame... Pour ceux qui sont nés dans les années 50, 60... la résistance a bercé leur enfance... le Ché aujourd'hui sur nos T.shirts était encore vivant... la révolution envisageable... et 68 et le mur de Berlin et ceux qui parlaient beaucoup, et qui brassaient du vent, et ceux qui s'organisaient séreusement en vue du grand soir... et ceux-là, ceux qui se sont crus capables de faire ce que les autres prétendaient... parce qu'ils avaient 20 ans ?... Ceux-là qui ont pris les armes chez nous, au nom d'une révolution que nous étions tant à espérer... que eux voulaient vivre à tout prix... armes chez nous, au nom d'une révolution que nous étions tant à espérer... que eux voulaient vivre à tout prix... Quelque temps avant que la gauche devienne officiellement capitaliste... que l'extrême gauche se taise, que de fête de la musique en restaurant du coeur, de Longwy à Cellatex, de RMI en emplois jeunes, de cellules de reclassement en plans sociaux, nous passions de 1 à 3 millions de chômeurs, du danger communiste au danger islamiste, que le FN devienne la 2° force politique du pays. Cela fait 20 ans que les militants d'Action Directe sont incarcérés, ils ont tué, c'est vrai, c'est inadmissible, c'est vrai, ils ont tué 2 'innocents', un general des services secrets et le patron de chez Renault. L'un s'occupait de vente d'armes en Afrique et l'autre commencait la privatisation d'une des entreprises nationalisées par la resistance à la libération. Ces meurtres ont été jugés par un tribunal d'exception, anti-terroriste. Ils ont été condamnés à perpétuité : Nathalie, Joelle, Jean-Marc, Georges, Régis... La loi prévoit une peine incompressible, une période de sûreté, alors on réfléchit, on se pose la question... l'horreur du crime... le danger de récidive... la réinsertion... l'état de santé... la volonté populaire...

On se demande pourquoi leurs crimes sont pires que tout, pires que Papon, pires que les nervis de l'OAS, pires que les mercenaires de Bob Denard, pires que les pires crimes de sang, qu'est-ce qui est impardonnable ?... d'avoir tué ?... des représentants de l'Etat ?... d'avoir refusé d'accepter qu'il y ait toujours des riches et toujours des pauvres, que 36000 enfants par jour meurent de faim, qu'un géant de l'informatique ait une fortune égale au Pib de l'Afrique (soit un individu per 600 millions d'individus l'... volonté populaire...

= 600 millions d'individus !)... Toujours est-il que le maintien en détention des militants d'AD nous rend tristes, peut-être parce que certains d'entre nous étaient ados ou avaient sensiblement le même âge au moment des faits, que leur courage, leur détermination, nous épataient, peut-être qu'on se dit qu'une des fonctions de l'artiste est de poser des questions embarrassantes, peut-être est-ce une réponse à l'ostracisme et à l'indifférence dont ils sont victimes... et bien qu'en tant que troupe de théâtre nous soyons là pour vous distraire, nous faisons appel à votre vigilance, ne laissons pas faire, 20 ans ça suffit i

Compagnie Jolle Môme

Le dernier militant condamné à mort par la dictature de Franco était Puig-Antich, au coté duquel combattait Jean-Marc Rouillan,

Serge Balu dans le rôle du catholi-pratiquant (appartenant à la compa-depuis 1997, participation à 7 spectacle

depuis 1997, participation à 7 spectacles;

*Mathieu Barbances dans le rôle
du musicione (appartenant à la
compagnie depuis 1997,
participation à 7 spectacles)

*Lole Canitrot dans le rôle des
relations publiques appartenant
à la compagnie depuis 2001)

*Cyril Chellai dans le rôle du
papa du Pape Pie
(appartenant à la compagnie
depuis 1993, participation à 9
spectacles)

*Lorère Dubseuil dans le

spectacles)

*Lorène Dubreuil dans le rôle d'une fille du printema appartenant à la compagnie de 1995, participation à 8 spectacles)

*Stéphanie Giner dans le rôle d'une fille du printemps (appartenant à la compagnie depuis 2002, participation à 5 apectacles)

*Sylvie Lartaut dans le rôle de Madam Loyale (appartenant à la compagnir depuis 1992, participation à 11 spectacles) *Cécile Michau dans le rôle du roi d'Italie et de l'oiseau (appartenant à la compagnie depuis 1998, participation à 7 spectacles)

*Emmanuel Monier dans le rôle du Pape (appartenant à la compagnie depuis 1998, participation à 5 spectacles)

*Enc Lejeune dans le rôle de la régi hamière (appartenant à la compagni depuis 2006).

depuis 2006).

*François Pilon dans le côle de Barnabe et du Duce (appartenunt à la

Ce qu'il faut retenir de ma camarade Joëlle Aubron

Sa sensibilité de communiste

La justesse dans sa lutte

La simplicité de son courage

La force de ses convictions

révolutionnaires

Son humanité combattante

Son amour de la vie

Son amour de la liberté

Son rire, fort et clair, qui résonne

à nos oreilles comme l'espoir

d'un monde prolétarien Gloire et honneur à Joëlle

Oue pour toujours ton nom fleurisse dans nos cœurs

Pour la continuité du combat

Nathalie Ménigon Prisonnière d'Action Directe Bapaume, le 4 mars 2006



Jolie Môme à Bapaume - 2006



18 may 2006
HOMMAGE INTERNATIONALISTE A
JOELLE AUBION ET MORIESATION POUR
LA LIBERATION DES MILITANTS D'ACTION
DIRECTE

Le 1° mais 2006, note presentale. Inclin Aubenn , montante d'Artinia dévete, aut férente, les application de la les l'Annabase este aut monté de la gresse de Hapmann en part de page aux d'annabase de Artinia de nomme, d'en des modelles de mais au l'application de la commente de un contradate d'Artinia déseate, à une engagement quer le l'angles par de l'accession en revolutionne de l'artinia déseate, à une engagement quer le l'accession peut de l'accession en revolutionne de la lois l'artinis de l'Artinia déseate, à une compagnement quer le l'accession peut de l'accession en revolutionne de la lois l'accession de l'Artinia de la commentant de l'Artinia de l'accession de l'accession

LIBERATION DES MILITANTS D'ACTION DIRECTE

Ampli à une demoir nomer de lucidité întile s'a croté de se provinças de sus constrains reter demoire les hanceus. La sière pour la liberation de Mathala Méragon, Compan Cyrrain, José Min Roudius et Rigil Inches, des dés une conjunte pour tous rens qui le récharant de contrat acti-

La bonnage à roire opmorade Jaffe Aubres sons rouds le 18 mars 2006 par Pere Lachane 1,36 (pradice-vous à l'entrir ran des Mondense, soires (Gombetta) et à 106 au theilers de Bulle Esolo (14 alles Saint Jais, La Plaine - Naint-Ghrèis.

Colors.

Cest on homograp is in Einsteiner de Parts que les sampagners our outage l'Oghie de Sams
adhesant le 18 mays 1996.

I Bi ant set quatement aux premies immediateur de validante ance les présenteurs petitiques et
particule de débiteur aince le prophe outage de la Montédane.

PASTA SIEMPRE JOËLLE
LIBERARE TUTTI
FREE ALL POLITICAL PRISONNERS
FREIBEIT FÜR DIE MILITANTEN AUS ACTION DIRECTE
PRESOAK ETNERAT
Blaus Auto: 18 pp. 46 Mondowards Pais 18**
NATY, vo. 122 30 not (in). James, 1800-79 pin
opposituation of Angliebe distance de-

SOLIDARITÉ AVEC LES MILITANTS D'ACTION DIRECTE EN GRÈVE DE LA FAIM.

Joan-Marc Roullian en grève de la faim depuis le 14 décembre 2000 Joëlle Aubrus en grève de la faim depuis le 8 janvier 2001

les, Albert Michae (MCC comme les comme, relicado, Placter Divide (helle Ádece, Grenjes Egistes en Balti La combina consultato de Commentan à cele de Talel, Rice

line con university laster Place, in 1st amounts, parties and

Di convençati are pitar de la tam, a 14 discretos, ben April Budhe a enquy ar o por li lasto el la boso are sistem el se socian polís.

Rassomblements de soutien

Jeudi 1" février 2001 17h30 sur les marches de l'Opéra Garnier

Samodi 3 février 2001 15830 devant la gare du RER B Donfo Rochereau



A tous ceux et toutes celles qui se sont intéressés aux militantes et militants d'Action directe emprisonnés

La 13 décembre la coura de Douni examinera la demande de suspension de pelne de Nathalie Ménigos.

Le samedi 11 décembre 2004, retrouvous-nous à 11h00 à la gare de Dovai pour manifester notre soutien à Nathalie Ménigon.

Ca n'a que trop duré, Nathalie Ménigou doit sortie!

A parair du pentiumpa 2005 Nathalia Ménajum, Goorgos Cipriani et Jann-Marc Rosallan aurost fini leur peine de sirent Goelle Aubron est en ampronsion de petoe pour raison médicale depuis le 16 juin 2004). Bégis Schleicher, dans sa 21c année de détention, est libérable sispuis é aux. A cetto date, plus aucone argutte judiciare ne s'opposera à leur libération totale et définitive. Leur maintien en détention apparaît pour ce qu'il est : size vengeance d'État.

C'est en se mobilisant des maintenant que nous prégnerrons le mitus cette mobilisation à venir \dot{z}

Libérez les militantes et militants d'Action directe emprisonais !

CollectiCNpt1

ttp://alpf.seostellst.set | stpf@sseostellst.set surver / Night too LPU, 58 ros Gay-Lussac 75005 Paris

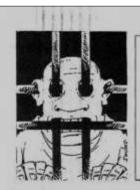




Action directe 20 ans de prison 20 ans de résistance Halte au chantage au reniement Libération sans condition! Collectif - No Intenses per later 1 a algebracestadas and hitty-malgificamentals

Résistance

Collectif « Ne laissons pas faire ! »



Libération des militantes et militants d'Action Directe!

Collectif NLPF

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE MOBILISATION Jeudi 4 octobre 2001 à 19h00 Centre culturel La Clef

21 rue de la clef 75 005 Paris. M° Censier-Daubenton

En présence de R. Knobelspiess, G. Labica, G. Delteil, E. Cosse...

Depuis 14 ans, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Georges, prisonniers et prisonnières d'AD sera reproduit et



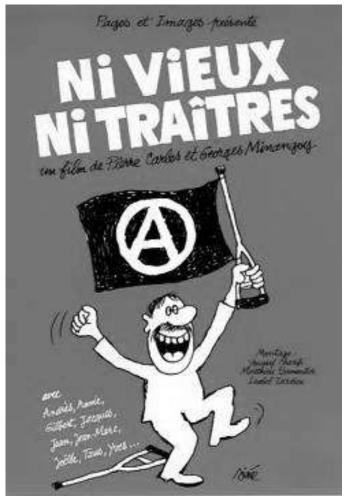
Non à la peine de mort en prison. Libérez les militantes et militants d'Action Directe.

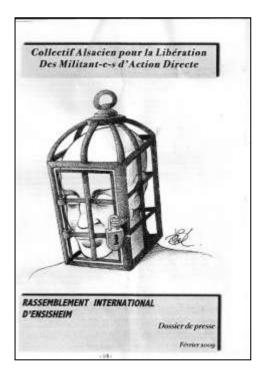
Dorde des armo Rocatre de la











26 Février 1987 - 26 Février 2007

20 ans après, et leurs peines de sûreté accomplies, les militants d'Action Directe sont toujours en prison. Nous sommes conscients que très nombreux sont ceux et celles qui se mobilisent pour une transformation profonde de notre société. Pour nous, cette transformation passe aussi par la libération de nos camarades, depuis 20 ans derrière les barreaux...Comment pourrions-nous, après toutes ces années, les laisser sur le bord du chemin et ne pas tout tenter pour obtenir que le gouvernement les

Défense Active

CONFERENCE DE PRESSE Réunion publique Lundi 26 Février 2007, à 18h30 BOURSE DU TRAVAIL

Salle Jean Jaurès 3 Rue du Château d'eau 75010- PARIS (M° République)

DéfenseActive-Nlpf-DéfenseActive-Nlpf-DéfenseActive

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Jean-Pierre BASTID (Ecrivain, scénariste,

réalisateur) Daniel BENSAID (Philosophe, enseignant à Paris VIII, membre de la LCR)

Jean-Louis CHALANSET (Avocat, défenseur de Nathalie Ménigon et de Georges Cipriani) Thierry DISCEPOLO (Directeur des Editions Agone

Jean-Pierre DUTEUIL (ex-Mouvement du 22 Mars, membre de l'Organisation Communiste Libertaire)

Dominique GRANGE (Chanteuse) Nicolas GRONDIN (Editions L'Arganier) Alain KRIVINE (Ligue Communiste Révolutionnaire, ancien député européen Jean-Jacques LEBEL (Peintre, plasticien, écrivain). En voyage à l'étranger, J.J.Lebel a demandé que son message de soutien soit lu au cours de la conférence.

Jean-Pierre LE DANTEC (Ecrivain, professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette) Henri LECLERC (Avocat, Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme)

Henri MALBERG (Responsable de la Commission

Justice du Parti Communiste) Gérard MILLER (Psychanalyste)

Henri SIMON (Revue Echanges et Mouvement) SINÉ (Dessinateur)

Francesca SOLLEVILLE (Chanteuse) TARDI (Dessinateur)

Catherine VIEU-CHARIER (Elue communiste, adjointe au maire du XXème ; Commission Justice du PCF).

Gersman Alain _ Iniversifaire

kommt mit ! vieni ! come with us ! bizimle gel ! venez nombreux !

Le 21 février 2009 est le 22e anniversaire de l'arrestation des camarades d'Action Directe Joëlle Aubron, Nathalie Mérégon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani.

eorges a déposé sa demande de liberation conditionnelle en 2007. En janvier 2009 il n'y avait ajours pais de réponse à cette demande.

L'année dernière, alors que Jean-Marc Rosellan venait d'obtenir une sem-éberée, nous espérions que le rassemblement à l'inspirem serait le derrier ! Mais le gouvernement Saintury, jouant sur la médiatisation de viole d'enfents et autres crimes sexuels, aggravait les lois aboutaires et instancial la loi sur la réferition de d'ornée. La libération de Georges est

alors de nouveau retandée. Le loi sur la rélandon de sûrelé permei initialement de referir enfermés a vie certains prisonniers condamnés pour des « crimes gravés » à des paines supérisures à 15 ans, et ce une fois leur peine

accompte.

Mais égalierment en raison de cette lot de l'évrier 2008, tous les pracmiers condamnés à perpétuté oui déposent une remande de libération conditionnéle doivent subir une expertise de psychiatres et de psychiatres. C'est pourquer Georges a été maniféré six semantes au CNO (Centre National d'Observation de la prison de Fresnes en juin et juillet 2005. Et il ny a pas de délai pour que les expertisses acient présentées à la justice.

La résistance politique est psychiatrisée. On nie Texistence de prisonniers politiques at on tente d'assamilier leurs active à des "cas

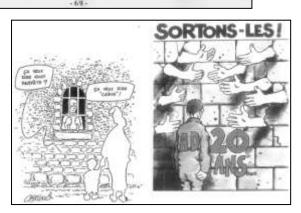
On ne l'existènce de procinions pologues et on sente d'asamiser leurs actes à des cas appréciques ou apprintinques ». Début veril, une vaste opération de propagande impérialiste se tiendre à l'occasion du 60 anniversaire de la fondation de l'OTAN. En réponse aura lieu à Straistourg une furte mobilisation anti-OTAN. AD et la RAF ont ment dans les années 70 et 80 le centest armé contre l'impérialisme et le capitalisme. L'OTAN, en tent qu'instrument militaire de réalisation des intérêts impérialistes, constituait une de leurs obles stratégiques.

Georges a eu de multiples activitée avant de décider de rejoindre l'organisation Action Décide ; il milita au syndicei (PFD à l'usine Remautt-Billancourt (Paris) pour y publier un journal syndicei ("Pranta"). Après son déméragement à Franctert, à la fin de 1972, il milits au Schwarze Hiffe (Le secours noir), organisation arrantivate pour les prisonnelles, au collectif SPK (Colectif Spokidiset des Patients) et discuta, en tant que travailleur précaire, des luties contre l'oppression et l'exploitation dans les usines et les bureaux. Il ééragages également dans les combet antinazi en République Pérdemie d'Alemagne. Georges, dui a vécu dix are à Franchert, festell partie en 1974 des premiers aquatteurs du contre de jeunesse de Bockenheim, lieu qui a été de nouveau squatté au mois d'accit 2008.

Action Directe était une organisation de guérille communisté qui dans les années 80 mensit, evec d'autres organisations, le lutte armée en Europe. Leurs actions s'inscrivirent trujours dans une ligne internationaliste et furent toujours lières aux luttes des trois continents contre l'orgiotation en Impérialame et ses stouchurs mitiatiers. Depuis 1955 les mitiants d'AD evec ouux de la RAI en République Fédérale d'Alémagne poursuivalent le stratégie de funité des révolutionnaires en Europe de l'Oussi. Action Directe mens des actions contre le responsable des trafics d'armes en France (Général Audian) et contre le PDG de Rainaut (Géorges Besse). Georges Besse était un axécuteur de déstructurations industriels et de licencierments de masse.

kommt mit - kommt mit - vieni - vieni - vieni - come with us - come with us - come v bizimie gel - bizimie gel - bizimie gel - venez nombreux - venez nombreux - venez nomb

Freundlinnen und Genossinnen der Gefangenen aus Action Directe, Frankfurt... Paris AmiEs et Camarades des prisonnierEs d'Action Directe, Frankfurt...Paris Jamier 2006



Citation du mois: Que célui qui nis jimos insend se se seque pur de celui qui sique de se seque !

Bulletin de « Libérez-les ! »

Comité de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques

SAMEDI 22 JUILLET 2006 à 15H00 2éme RASSEMBLEMENT MENSUEL

DEVANT LES PORTES de la PRISON de BAPAUME (Chemin des Anzocs - Pas de Colsis, sertie Bapoume sur l'A1)

Pour exprimer le soutien oux 3 prisonnières politiques

et exiger la liberté pour Nathalia MENIGON

Soyons nombreux-es! Ne laissons pas faire! Et les samedi 26 août, 23 septembre...même lieu même heure !...

Ext(Q) is interested for construction was assigned as a finite construction of the finite, by constitution of the finite, by constitution of the finite, by constitution of the finite constitution of the finite

ais on agenda.

Le II judio, mon devices they glas condevan, is 3a solu, is 21 september, water plus medicus. pour metre 22 september, water plus medicus. pour metre 22 september, pour plus metres 22 september, pour first faire que sero challente de l'acciding et de control et doit de ses assessites until est metalle et au restalistes de les challente, elle retre ferentes cette pour restalistes de les challentes, et l'acciding et de control et doit de ses assessites until es messe de restalistes de la challente, et l'acciding et l'accidente pour metalles et manuelles de la présentes politiques. Al control de la présente politiques. Al control de l'accidente politiques. Al control de la présente politiques. Al control de l'accidente de l'accidentes de l'acciden

Communicação da Natitudia Ménigam.

Communicação da Natitudia Ménigam.

Merá à textus et tase fine versições Razava

tasta de la fonción caráce.

Idade et tremans à Addie Authora. Ila norman

data de la fonción de la fonción de la problema.

Exista es tremans à Addie Authora. Ila norman

data como de la fonción de la processa, mais

ter. most cassanso. Cost insolatival, le lib
septima ferálase dara los vestiones de la fuella,

pour rota, mais assum pere les acaracidas (Bogone

et Carácines. Delatura Aquereses, Adi et Tambella

com anhana chiercenteraria. Non à la remar
politique i Librium los oposions sycholotomentar: 1

Amançosa suposible. Libert et caráci Mosa evoca

à labe la Edvindaria tous escendos un rocas

amanes acapita per la relatura vicinaria de diferira le

opidellossa. Salat rougo et suit.

Source at Vitins dividentements, machine manufoli pour la fibrité et fimancipation source du Probleme dont la conscience se desaltes tempo service(s): et employ(s): a room-sition desaltes au establica et employ(s): a

UNION BATABUNA AMOUR ET PORCE. Nathalis Minigres militaris d'Aution Directe

Comité de souties sus prisonniers et résignée politiques (39-62)
Courrier, reneignement et aurieus : 82 rue autouie 62/100 Retreus-Ronchiourt
Ebeze-Jestignai com (auterien veuvelle abrasse emit)



AU 15 SEPTEMBRE, EN LUTTE ET SOLIDAIRES!

Par Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon, prisonnières d'Action Directe

Depuis octobre 2001, les prisonniers politiques en Turquie sont en lutte contre le régime des prisons de type F. Par groupes de 100 ou 200, ils se sont engagés dans des jeûnes jusqu'à la mort. Plus de 10000 militantes et militants sont incarcérés par cet Etat qui négocie son entrée dans l'Union Européenne. Au mois de juillet 2001, 60 camarades sont déjà morts dont 32 assassinés lors de l'assaut du 19 décembre 20001 L'inflexibilité d'un gouvernement de coalition, alliant centre-gauche et extrême-droite en a tué 30 autres. Une autre soixantaine est handicapée à vie du fait de cet affrontement entre d'un côté des prisonniers qui luttent pour des revendications démocratiques² et d'un autre un Etat sous la coupe de ses militaires. Les colorations fascistes de ce régime ne sont-elles pas suffisamment évidentes? Est-ce que l'état d'exception permanent sous lequel vit la société en Turquie a encore besoin d'être rappelé?

Propos interdits y valent de tomber sous le couperet d'une loi "anti-terroriste", mises à l'index de tous les partis politiques et associations qui luttent pour ouvrir l'espace politique public - quand leurs sièges ne sont pas investis par les fascistes ou les forces de l'ordre - rigoureuse limitation des droits syndicaux, de manifestation et d'association, tortures pratiquées quotidiennement dans les commissariats et les prisons... Bref, les chantres des normes "démocratiques" états-uniennes et européennes devraient y trouver matière à stigmatiser.

Pour autant, après avoir recommandé quelques ravaudages de façade, les grands "démocrates" de l'Union Européenne se gardent bien de dénoncer cette situation. Ils ne sauraient critiquer la modernisation du régime carcéral turc dans lequel s'inscrivent les prisons de type F. C'est vrai quoi, c'est tellement plus propre lorsque les opposants et les révolutionnaires sont "réduits à un état de soumission essentiel à leur conversion idéologique (...), réduits à un état d'incapacité psychologique tel qu'ils seront neutralisés en tant qu'adversaires efficaces et autonomes. En cas d'échec, la seule solution est leur destruction, de préférence grâce à un désespoir tel qu'ils se détruiront eux-mêmes (...)" 3 par la bien nommée torture blanche de l'isolement.

Porte-parole d'une délégation du Parlement européen, un Cohn-Bendit n'eut rien de plus pressé au mois de juin que de dénoncer l'intransigeance des prisonniers. Sous prétexte de ne pas vouloir discuter de concepts de "l'âge de pierre", il refusa d'aborder avec l'un des prisonniers le rôle de l'impérialisme dans la mise en œuvre des prisons de type F. Son attitude n'a rien de personnel, il préside la commission parlementaire turco-européenne.

Les conditions de détention dans ces nouvelles prisons sont celles normalisées, aux USA et dans nombre des Etats européens depuis des décennies, contre les prisonniers révolutionnaires et rebelles. Pour mémoire, en 1998, un rapport du département d'Etat US définissait les prisons en Turquie comme *le centre du terrorisme* tandis que la demande d'entrée dans l'U.E de la Turquie proposait, en premier lieu, *la fin des cellules collectives' et introduisait les prisons de type F comme la "transition vers des conditions de détention modernes". Cette intention a-t-elle suffi? Les champions des interventions "humanitaires" se taisent depuis des mois. Ou leurs indignations sont-elles sélectives?

Cette fois, la posture morale n'apporterait nul bénéfice aux intérêts stratégiques qu'elle masque habituellement. L'âpreté de cet affrontement entre les prisonniers politiques et le gouvernement en Turquie est un effet d'enjeux économiques⁵ et militaires. Les USA et l'U.E laissent des marges de manœuvres avec leurs propres critères de la "démocratie" à cette puissance régionale, à la hauteur de leurs intérêts à ce qu'elle soit forte. L'Etat turc vaut comme facteur de stabilisation et base essentielle à leurs déploiements militaires dans la zone méditerranéenne et moyen-orientale. Membre de l'OTAN, la Turquie dispose de bases qui ont permis les bombardement de la Serbie en 99 et de l'Irak régulièrement encore. Cette réalité devrait pouvoir être une raison supplémentaire pour que se mobilisent ceux qui savent reconnaître les conditions réelles derrière les mensonges de la propaganda. Si nous parlons d'en finir avec l'extension de la misère, si nous dénonçons les politiques visant à encore enrichir les riches, si nous nous insurgeons contre les inégalités croissantes, nous devons savoir que ces horreurs ne peuvent pas se faire sans une combinaison de puissances militaire et économique. Malheureusement, force est de constater, cette mobilisation est dramatiquement absente.

Certes, des initiatives solidaires se déroulent ici et là. Depuis décembre, il y eut des manifestations, des caravanes à travers l'Europe, des meetings, ... If y eut encore des initiatives venues de l'intérieur des prisons. D'avril à juillet encore, des prisonniers communistes, anti-impérialistes. anarchistes, antifascistes, ... se sont relayés à travers des jeûnes⁶. Signataires ou non de la plate-forme du 19 juin 99 rassemblant des hommes et des femmes pour lesquels "Pas de justice, pas de paix" a un sens pratique, ils ont redit à quel point cette lutte est la leur, la nôtre.

Pour autant, le peu d'échos de cette lutte des prisonniers turcs et kurdes reste une cruelle évidence. Contre la paix des cimetières et du fond de nos cellules, nous essayons une fois encore de faire une arme de notre solidarité.

Du 15 au 22 septembre, nous serons en grève de la faim pour l'une, en refus des plateaux pour l'autre.

Nous espérons être rejointes par de nombreuses, très nombreuses, initiatives.

Fin août 2001

- 10 autres sont depuis portés disparus -
- 2 Revendications formulées le 14 juin 2001:
 - 1- Modifications dans l'architecture des prisons de type-F. Femmeture des cellules individuelles et pour 3 personnes, garantie inconditionnelle de ce que les prisonniers puissent
 - 2- Abolition de la loi anti-terroriste &16
- 3- Annulation du protocole tripartite.

 4 Formation d'une commission d'observation où seraient représentés les chi d'avocats et de médeche, la chambre d'architecte, les organisations des DDH, IHD, TAYAD et TYAB et des syndicats de surveillants. 5. Assurance quant à une abolition utérieure de la Cour de Sécurité de l'Etat.
- 6- Libération et suspension de peine pour les prisonniers malades et amoindris
- 7- Condamnation des tortionnaires et assassins avec la participation d'associations civiles et
- Pour les prisonniers des organisations suivantes: DHKP-C, TKP(ML), TKP, ML, MLKP, TKB, MLSPB, TOP, DY, DH, PKK/DCS
- 3.Kord, criminologue et psychologue des prisons américaines, définissant les buts de l'isolement

- 4. Dans un communiqué pour se solidariser avec cette lutte, Mark Bansley et John Bowden, prisonniers en Grande Bretagne, l'ont dit. Les FIES de l'Etat espagnol sont les CSC du Royaume-Unit. Id ils s'appellent Q.I., ailleurs Control Unit ou isotractz... Ils recouvrent la même réalité de destruction
- 5 luste pour illustrer: le 21 décembre, deux jours après le début des massacres, le FMI vdait une aide d'urgence de 10 milliards de dollars à la Turquie
- 6. Après que le 23 avril, les prisonniers du PCE(r) et des GRAPO dans l'Etat espagnol avaient entamé une grève de la faim solidaire, indéfinie et rotatoire, en France, plusieurs prisonniers politiques se relayaient, nous a Bapaume, un collectif de p.p à Arles, Yves Peirat (antillasciste) à Marseille, Gaël Roblin et Gérard Bernard (p.p bretons) à La Santé et Fieury, le dernier en date, Georges Ibrahim Abdellah (FARL) à Moulin-Yzeure jeûnèrent ou refusèrent les plateaux de la ntiaire. En Belgique, Pierre Carette (CCC) fut en grêve du 28 mai au 3 juin, en Grêce, Niki Mazklis du 9 au 18 juin, Paolo Dorigo (BR/PCC) en Italie, prisonniers sociaux rebeiles incarcérés en Espagne, en Grande Bretagne ou en France, Rainer Dittrich, prisonnier communiste en RFA... Tous ont rappelé le "chacun de nous est concerné".

[1997] Chronologie après dix ans d'emprisonnement. Le collectif des prisonniers d'AD.

Nous avons été arrêtés en 1987. Notre histoire carcérale est celle de la lutte contre l'isolement et pour le regroupement politique. Lors de notre arrestation, nous étions quatre. Nous sommes tous condamnés 2 fois à perpétuité avec 18 ans de sûreté (c'est-à-dire, nous devons passer au minimum 18 ans en prison. Et c'est seulement au bout de ceux-ci que notre peine deviendra une perpétuité "normale" dont il est possible d'espérer la commutation en peine à temps. Ainsi, tout à fait éventuellement, nous pourrions sortir après 25 ans de prison).

Nous nous revendiquons communistes révolutionnaires. Entre 1982 et 1987, Action Directe a attaqué l'impérialisme occidental et sioniste. L'Unité des Révolutionnaires en Europe de l'Ouest pose l'antagonisme entre Prolétariat International et bourgeoisie impérialiste comme central à la recomposition du prolétariat : "l'auto-organisation (...) dépend (...) de la capacité des organisations de guérilla à oeuvrer aux tâches historiques actuelles - organisation de la violence révolutionnaire, internationalisme prolétarien pour l'émergence de l'organisation communiste en Europe de l'Ouest." Action Directe attaquait la formation ouest-européenne comme appui logistique et politique réactionnaire au *roll-back* impérialiste orchestré par Reagan *and co*. Notre politique se définissait également dans celle du Front anti-impérialiste proposé par la RAF en 1982.

Depuis la formation européenne est devenue l'Union européenne appliquant sans discontinuer les solutions bourgeoises à la crise générale du système capitaliste. Le *roll-back* impérialiste manifeste toujours son caractère vindicatif contre les peuples des Trois Continents, même si entre temps, le "diable soviétique" s'est dissipé en fumée, miné par l'impossible transition *soft* du capitalisme d'Etat en capitalisme proprement dit. Les bourgeoisies *compradores* du Sud se soumettent aux ordres des organes impérialistes, de l'ONU au GATT, du FMI à la B.M. Gérant cahin-caha leur concurrence, les trois pôles de la chaîne impérialiste : U.S.A. - Union européenne - Japon, organisent le pillage de la planète et la misère des 2/3 de la population mondiale.

Quasiment partout sur la planète, accompagnant l'exploitation intensifiée, les gouvernements imposent une aggravation de la répression et du contrôle. Nos métropoles sont les leaders de ce processus de destruction et aliénation.

Aujourd'hui, après 10 ans d'incarcération, notre détention n'est plus tant caractérisée par le projet de destruction que par la volonté de nous enterrer. Cette réorientation de la stratégie étatique s'analyse à partir d'un ensemble de facteurs. En premier lieu, nos luttes contre l'isolement et pour le regroupement, trois de 1987 à 1993. Ensuite se conjuguent ensemble le fait d'avoir partiellement réussi à briser Georges, la faiblesse continue du mouvement révolutionnaire français et la nécessité de gommer la contradiction qu'il y a à maintenir une détention d'exception alors qu'officiellement il n'y a pas de prisonniers politiques. Nier l'existence des prisonniers révolutionnaires est une des composantes de l'opération de légitimation permanente sécrétée par le système. État naturel des choses, on ne saurait résister à ses lois, qu'elles soient économiques ou juridiques. "Nécessaire adaptation à la mondialisation" ou façonnant une Europe forteresse contre "toute la misère du monde", aussi barbares et injustes soient-elles aux yeux de ceux et celles, toujours plus nombreux, qui sont précarisés, paupérisés, expulsés par charters, réduits à la charité, ..., ces lois doivent être vénérées par ceux-là mêmes qu'elles exploitent, oppriment et aliènent. Effacer les prisonniers révolutionnaires du paysage des contradictions parcourant nos sociétés est partie prenante du processus pour pérenniser la soumission à la valorisation du Capital.

Notre arrestation en 1987 faisait suite à d'autres. Elle mis fin à l'activité politico-militaire de notre organisation. Depuis nous nous efforçons à travailler politiquement malgré les conditions, nous discutons par écrit avec d'autres prisonniers révolutionnaires, nous participons à une publication (Front), aussi en traduisant des textes de discussions ou d'actions, en particulier du mouvement révolutionnaire européen. Le sens reste de ne renoncer à rien du combat nous ayant conduit ici : À travers un processus de guerre révolutionnaire prolongée, penser nécessaire et possible la révolution des Conseils mettant en place de nouveaux modes d'organisation sociale et politique.

Le collectif des prisonniers d'Action Directe – 1997

[2010] Pétition - Appel pour la libération de Georges Cipriani et de Jean-Marc Rouillan

« Bien qu'ayant accompli leur peine de sûreté depuis février 2005, et après l'élargissement des autres prisonniers d'Action Directe, Georges Cipriani et Jean-Marc Rouillan sont maintenus en prison. Nous demandons des soins appropriés immédiats pour Jean-Marc Rouillan et leur libération dans les plus brefs délais. »

Nous invitons donc les groupes, associations, organisations, personnalités politiques, culturelles, syndicales à signer d'urgence l'appel ci-dessus. Envoyez les signatures à : **sout.ad@orange.fr**

Après leur arrestation le 21 février 1987, Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan sont condamnés suite à plusieurs procès (1989 et 1994) à la perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 18 ans.

- Le 16 juin 2004, Joëlle Aubron obtient une suspension de peine pour raisons médicales (Loi Kouchner). Elle décède le 1er mars 2006.
- Nathalie Ménigon, handicapée moteur suite à deux AVC dus à leur détention particulièrement éprouvante, est mise en semi-liberté en août 2007. Un an plus tard, elle obtient la libération conditionnelle.
- En décembre 2007, c'est au tour de Jean-Marc Rouillan d'accéder à la semi-liberté. Travaillant à Marseille, il regagne chaque soir une cellule de la prison des Baumettes.
- Dix mois plus tard (le 01/10/2008), paraît dans un hebdomadaire national une interview où il exprime sur deux pages son point de vue sur la situation sociale et annonce son engagement au sein d'un parti politique alors en cours de création.

Les attendus de la cour lui interdisent de s'exprimer sur Action Directe. Il le sait, le journaliste aussi. À la question « Regrettez-vous les actes d'Action Directe, notamment cet assassinat (G. Besse) ? » il répond : « Je n'ai pas le droit de m'exprimer là-dessus. Mais le fait que je ne m'exprime pas est une réponse. Car il est évident que si je crachais sur tout ce qu'on avait fait je pourrais m'exprimer. Par cette obligation de silence, on empêche aussi notre expérience de tirer son vrai bilan critique. »

Immédiatement, une grande partie de la presse, devançant toute décision judiciaire, s'acharne contre lui. La messe est dite : entérinant l'expression de ces médias, la réincarcération est prononcée.

- Peu de temps après, Jean-Marc Rouillan tombe gravement malade. Il est en fait atteint d'une maladie orpheline grave et évolutive dite de Chester-Erdheim. Il n'y a pas de traitement type pour cette maladie et, l'expérimentation étant interdite sur les détenus, Jean-Marc Rouillan restera sans soins efficaces tant qu'il sera en prison. Les seuls spécialistes de cette maladie sont à La Pitié-Salpêtrière, à Paris ; Jean-Marc Rouillan a été transféré de Marseille à Muret, près de Toulouse...
- En août 2009, Georges Cipriani se voit refuser, après appel du parquet, la semi-liberté qu'un précédent jugement lui avait accordée. On lui reproche principalement de se dire prisonnier d'Action Directe et de refuser de renier son passé politique.

Quant à Jean-Marc Rouillan, qui avait tout loisir de se soustraire à la justice au cours de ses dix mois de semiliberté, il n'est retourné en prison que pour avoir tenté d'exprimer une liberté d'expression.

Le refus du repentir n'est pas un appel au meurtre, ni le signe d'une récidive. Le repentir est un concept moral plus proche d'une pensée religieuse monothéiste de type judéo-chrétien que d'une infraction au code de procédure pénale. La repentance exigée rappelle davantage les procès de l'Inquisition que l'application stricte des lois d'un État démocratique et laïque. A-t-on exigé un tel *mea culpa* de qui que ce soit ?!

La non-assistance à personne en danger (incarcérée ou non) est par contre un délit bien réel (en décembre 2009, Jean-Marc Rouillan a déposé une plainte en ce sens).

Il est temps de libérer définitivement les prisonniers d'Action Directe. Nous ne demandons ni sympathie, ni adhésion à ce qu'a été Action Directe, mais simplement que les propres principes d'un État qui se proclame luimême laïque et démocratique soient appliqués.

[2010] Nous demandons la libération immédiate de Georges Cipriani et de Jean-Marc Rouillan!

<u>Premiers collectifs signataires</u>: Action-directe.net; CNT santé social et collectivités territoriales; Collectif Bboykonsian / La k-bine; Collectif de soutien aux prisonniers d'Action directe – Montpellier; Collectif des amis et camarades des prisonniers d'Action directe, Francfort ... Paris; Comité de solidarité avec le peuple basque – Paris, Comité Libérez-les! de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques (59-62); Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux; Commission pour un Secours Rouge International (Bruxelles-Zürich); Libérez Les Prisonniers – Bordeaux (LLP 33); Réseau No Pasaran; SCALP – Reflex; Secours Rouge (Belgique); Solidarité et Liberté (Belgique).

Arrêtés avec **Joëlle Aubron** et Nathalie Ménigon en tant que **militants d'Action Directe**, **Georges Cipriani** et **Jean-Marc Rouillan** sont en prison depuis février 1987! Action Directe était une organisation qui a fait le choix de la lutte armée en Europe de l'Ouest dans les années 1980. À partir de mai 1979, cette organisation a réalisé des actions contre des institutions de décisions politiques de l'État.

En 85 / 86, AD menait, entre autres, les opérations contre le responsable pour l'État français de la vente d'armes, et contre le P-DG de Renault, responsable de restructurations industrielles et de licenciements de masse.

Les quatre d'AD ont été condamnés à perpétuité avec une peine de sûreté de 18 ans.

L'État visait leur anéantissement physique et psychique. Ils furent soumis à un traitement spécial : torture par l'isolement, interdiction ou restriction des contacts et de la communication à l'intérieur de la prison et vers l'extérieur.

Après 17 ans de prison, les médecins ont diagnostiqué à Joëlle Aubron une tumeur cancéreuse avancée. La mobilisation permit sa libération en suspension de peine en juin 2004. Joëlle est décédée le 1^{er} mars 2006.

Après la période des 18 ans de peine de sûreté, la mobilisation pour la libération de Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan se renforça. Il y eut des campagnes de presse, des actions publiques, des meeting, des concerts, des rassemblements et d'autres actions de solidarité pour remettre la question des prisonniers d'Action Directe à l'ordre du jour.

Après plus de vingt ans de prison, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan obtinrent une semi-liberté. Les restrictions associées à cet aménagement de peine comprenaient une interdiction de se prononcer publiquement sur les faits pour lesquels ils avaient été condamnés, et par conséquent sur leur histoire et sur le contexte politique de l'époque. Jean-Marc donna une interview qui lui valut la révocation totalement arbitraire de sa semi-liberté.

La dernière demande de libération de Georges Cipriani lui fut refusée en appel aux motifs, entre autres, qu'il continue à se prononcer politiquement et qu'il signe toujours ses déclarations en tant que prisonnier d'Action Directe. Il lui fut également reproché de ne pas exprimer de regrets. Il est ainsi le seul militant d'Action Directe emprisonné qui n'ait bénéficié d'aucun jour de liberté après plus de 22 ans de détention.

Quelques mois après l'annulation de sa semi-liberté, l'état de santé de Jean-Marc Rouillan s'est dégradé. L'administration pénitentiaire a attendu la dernière limite avant de l'hospitaliser d'urgence. Le syndrome de Chester-Erdheim, maladie grave et évolutive, fut diagnostiqué. Cette maladie devrait être traitée, selon les spécialistes, avant la manifestation d'une nouvelle crise. Mais un tel traitement est incompatible avec la détention. Jean-Marc est retourné en prison, sans soins. Les procureurs lui ont dit de prendre ses distances avec l'histoire d'AD et d'exprimer des regrets s'il voulait sortir pour être soigné. L'État veut le laisser mourir en prison.

Nous demandons la libération immédiate de Georges Cipriani et de Jean-Marc Rouillan!

Décembre 2009 - Contact : mail-action-directe@laposte.net

Adresses des prisonniers

Georges Cipriani

5250 / 2108 MC Ensisheim 49 rue de la 1^{ère} armée 68190 Ensisheim

Jean-Marc Rouillan # 947 912 Maison d'arrêt – C.N.O. Allée des Thuyas 94 261 Fresnes Cedex

Pensez à vérifier les adresses des prisonniers avant de leur écrire, elles peuvent changer suite à des transferts.

Pour plus d'informations

http://action-directe.net

http://action-directe.over-blog.com

http://blog.agone.org/category/La-Chronique-de-Jann-Marc-Rouillan

DÉFENSE ACTIVE (80 rue de Ménilmontant, 75020 Paris) hellyetteb@free.fr

http://linter.over-blog.com

http://nlpf.samizdat.net